



RECU EN PREFECTURE

Le 15 décembre 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20221208-D007032I0-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Publié le : 15/12/2022

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 décembre 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 1^{er} décembre 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR (à compter de la question n° 6), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 3), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 34), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 7), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Annaïck CHAUVET

Étaient absents :

Mme Marie ETEVENARD, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 3), Mme Frédérique BAEHR à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Guillaume BAILLY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Cyril DEVESA à Mme Fabienne BRAUCHLI (à compter de la question n° 8), Mme Marie ETEVENARD à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Valérie HALLER à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Claudine CAULET, Mme Myriam LEMERCIER à Mme Christine WERTHE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 7), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Benoît CYPRIANI, M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT, M. Anthony POULIN à M. François BOUSSO, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 7).

OBJET : 31. Convention Territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs

Délibération n° 2022/007032

Convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs

Rapporteur : Mme Anne Vignot, Maire

	Date	Avis
Commission n° 2	22/11/2022	Favorable unanime

Résumé :

La signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) à l'échelle intercommunale devient la condition pour la reconduction et le maintien des dispositifs existants, et le développement d'actions nouvelles entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les communes.

Signature de la convention territoriale globale

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, Grand Besançon Métropole, chacune des 68 communes qui composent la Communauté Urbaine et les groupements de communes ou syndicats intercommunaux qui détiennent les compétences enfance et jeunesse.

Son déploiement est inscrit dans le projet de la CAF et va conditionner le maintien de ses financements (notamment dans le cadre des CEJ) et le développement d'actions et de nouvelles bonifications financières correspondantes, en partenariat avec les communes.

La formalisation de la CTG à l'échelle intercommunale répond à la demande de la CAF. L'échelon territorial permet d'analyser de façon cohérente les besoins des familles et les réponses à leur apporter. La CTG aura donc comme objectif à la fois de conforter les actions existantes (maintien des contractualisations en cours) et de faire ressortir les opportunités de développement de nouvelles actions.

La CTG ne génère aucun transfert de compétence entre les collectivités. C'est la raison pour laquelle cette CTG comporte :

- le diagnostic social de territoire et les besoins relatifs aux cinq thématiques retenues (petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité, accès aux droits et animation de la vie sociale) qui fait apparaître les actions actuellement contractualisées entre la CAF et les communes ou leurs groupements ;
- l'identification des principaux enjeux se rapportant aux thématiques choisies ;
- les modalités de gouvernance, de suivi et d'évaluation ;
- la liste des conventionnements en cours et qui seront, (dans la logique de la CTG), poursuivis au cours de ces prochaines années ;
- la liste des pistes de travail identifiées par les cosignataires.

En revanche, elle ne comporte pas de plan d'actions, qu'il appartiendra aux communes ou groupements de communes ou syndicats intercommunaux, au titre de leur(s) compétence(s), de définir et de mettre en œuvre avec la CAF.

Afin de conserver les financements alloués par la CAF aux dispositifs, actions et équipements cofinancés par les communes implantées sur le territoire, la Convention Territoriale Globale doit être signée, dans les plus brefs délais, par Grand Besançon Métropole, les 68 communes et la CAF du Doubs à compter de décembre 2022.

La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026).

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet de Convention Territoriale Globale joint en annexe,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention annexée au présent rapport et tous les documents s'y rapportant.

La Secrétaire de séance,



Annaïck CHAUVET,
Adjointe

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

GRAND BESANÇON METROPOLE
SES 68 COMMUNES MEMBRES
SES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX
ET
LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
DU DOUBS

2022-2026



SOMMAIRE

SIGNATAIRES.....	2
Préambule.....	7
ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	9
ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF	9
ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE GRAND BESANCON METROPOLE ET DE SES COMMUNES MEMBRES	9
ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGÉS AU REGARD DES BESOINS	10
ARTICLE – 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES	10
ARTICLE - 6 - MODALITÉS DE COLLABORATION	11
ARTICLE 7 - ÉCHANGES DE DONNÉES	11
ARTICLE 8 - COMMUNICATION.....	12
ARTICLE 9 - EVALUATION.....	12
ARTICLE 10 - DURÉE DE LA CONVENTION	12
ARTICLE 11 - EXÉCUTION FORMELLE DE LA CONVENTION.....	12
ARTICLE - 12 LA FIN DE LA CONVENTION	12
ARTICLE 13 - LES RECOURS	13
ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITÉ	13
SIGNATURES	13
ANNEXE 1 : DIAGNOSTIC.....	21
ANNEXE 2 : LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA CAF DU DOUBS	61
ANNEXE 3 : LISTE DES CONVENTIONNEMENTS CEJ	68
ANNEXE 4 : PRESTATIONS DE SERVICE VERSEES HORS CEJ EN 2021.....	69
ANNEXE 5 : SYNTHESE DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX.....	70
ANNEXE 6 : ENJEUX ET OBJECTIFS DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	74
ANNEXE 7 : MODALITES DE PILOTAGE ET DE SUIVI DE LA CTG.....	78
ANNEXE 8 : EVALUATION	79

SIGNATAIRES

Entre :

La Caisse d'allocations familiales du Doubs dont le siège est situé 2 rue Denis Papin 25000 Besançon, représentée par Monsieur ABRAM, Président du Conseil d'administration

Et :

Grand Besançon Métropole Etablissement public de coopération intercommunale dont le siège est à Besançon, 4 rue Gabriel Plançon représentée par Madame Anne VIGNOT, Présidente dûment habilitée à signer la présente convention

Et :

La commune d'AMAGNEY dont le siège est situé 1 Place de la Mairie 25220 AMAGNEY, représentée par Monsieur Thomas JAVAUX, Maire

La commune d'AUDEUX, dont le siège est situé 7 Grande Rue 25170 AUDEUX, représentée par Madame Françoise GALLIOU, Maire

La commune d'AVANNE-AVENEY dont le siège est situé 9 rue de l'Eglise 25720 AVANNE-AVENEY, représentée par Madame Marie-Jeanne BERNABEU, Maire

La commune de BESANCON dont le siège est situé 2, rue Mégevand, 25034 Besançon cedex, représentée par Madame Anne VIGNOT, Maire, dûment habilité

La commune de BEURE dont le siège est situé 51 rue de Besançon 25720 BEURE, représentée par Monsieur Philippe CHANEY, Maire

La commune de BONNAY, dont le siège est situé 2 rue du Château 25870 Bonnay, représentée par Monsieur Gilles ORY, Maire

La commune de BOUSSIERES, dont le siège est situé 7 rue du Centre 25320 Boussières, représentée par Monsieur Eloy JAMARAGO, Maire

La commune de BRAILLANS, dont le siège est situé 9 rue de la Mairie 25640 Brailans, représentée par Monsieur Alain BLESSEMAILLE, Maire

La commune de BUSY dont le siège est situé Rue Principale 25320 Busy, représentée par Monsieur Christophe MULHAUSER, Maire

La commune de BYANS-SUR-DOUBS, dont le siège est situé 1 Place de l'Eglise 25320 Byans-sur-Doubs, représentée par Monsieur Didier PAINEAU, Maire

La commune de CHALEZE, dont le siège est situé 13 Grande Rue 25220 Chalèze, représentée par Monsieur René BLAISON, Maire

La commune de CHALEZEULE, dont le siège est situé 13 rue de la Cure 25220 Chalezeule, représentée par Monsieur Christian MAGNIN-FEYSOT, Maire

La commune de CHAMPAGNEY, dont le siège est situé Place du grand four 25170 CHAMPAGNEY, représentée par Monsieur Jean-Luc BAILLY, Maire

La commune de CHAMPOUX, dont le siège est à Grande Rue 25640 CHAMPOUX, représentée par Monsieur Romain VIENET, Maire

La commune de CHAMPVANS-LES-MOULINS, dont le siège est situé 16 Rue des Chenevières 25170 CHAMPVANS-LES-MOULINS, représentée par Monsieur Florent BAILLY, Maire

La commune de CHATILLON-LE-DUC, dont le siège est situé 1 place de la Mairie 25870 CHATILLON-LE-DUC, représentée par Madame Catherine BOTTERON, Maire

La commune de CHAUCENNE, dont le siège est situé 21 Grande Rue 25170 CHAUCENNE, représentée par Monsieur Bernard VOUGNON, Maire

La commune de CHEMAUDIN-ET-VAUX, dont le siège est situé 8 grande rue 25320 CHEMAUDIN-ET-VAUX, représentée par Monsieur Gilbert GAVIGNET, Maire

La commune de CHEVROZ, dont le siège est situé 3 Rue des Fontaines 25870 CHEVROZ, représentée par Monsieur Franck BERNARD, Maire

La commune de CUSSEY-SUR-L'OGNON, dont le siège est situé 18 GRANDE RUE 25870 CUSSEY-SUR-L'OGNON, représentée par Monsieur Jean-François MENESTRIER, Maire

La commune de DANNEMARIE-SUR-CRETE, dont le siège est situé 1 Bis Rue de la Gare 25410 DANNEMARIE-SUR-CRETE, représentée par Monsieur Sébastien PERRIN, Maire

La commune de DELUZ, dont le siège est situé 18 grande rue 25960 DELUZ, représentée par Madame Sylvaine BARASSI, Maire

La commune de DEVECEY, dont le siège est situé 5 rue du Village 25870 DEVECEY, représentée par Monsieur Gérard MONNIEN, Maire

La commune de ECOLE-VALENTIN, dont le siège est situé 3 Rue des Grandes Vignes 25480 ECOLE-VALENTIN, représentée par Monsieur Yves GUYEN, Maire

La commune de FONTAIN, dont le siège est situé 8 Place de l'église 25660 FONTAIN, représentée par Madame Catherine HAMELIN, Maire

La commune de FRANOIS, dont le siège est situé Place Georges Maurivard 25770 FRANOIS, représentée par Monsieur Emile BOURGEOIS, Maire

La commune de GENEUILLE, dont le siège est situé 5 rue Lyautey 25870 GENEUILLE, représentée par Monsieur Patrick OUDOT, Maire

La commune de GENNES, dont le siège est situé 1 rue du lavoir 25660 GENNES, représentée par Monsieur Jean SIMONDON, Maire

La commune de GRANDFONTAINE, dont le siège est à 1 rue de la Mairie 25320 GRANDFONTAINE, représentée par Monsieur Henri BERMOND, Maire

La commune de LA CHEVILLOTTE, dont le siège est situé 1 La Verdeline 25620 LA CHEVILLOTTE, représentée par Monsieur Jean-Luc BARBIER, Maire

La commune de LA VEZE, dont le siège est situé Place de la Mairie 25660 LA VEZE, représentée par Monsieur Jean-Pierre JANNIN, Maire

La commune de LARNOD, dont le siège est situé 1 esplanade Marthe DAGOT 25720 LARNOD, représentée par Monsieur Hugues TRUDET, Maire

La commune de LE GRATTERIS, dont le siège est situé 12 Grande Rue 25620 LE GRATTERIS, représentée par Monsieur Cédric LINDECKER, Maire

La commune de LES AUXONS, dont le siège est situé 1 Rue de l'Église St Pierre 25870 LES AUXONS, représentée par Monsieur Serge RUTKOWSKI, Maire

La commune de MAMIROLLE, dont le siège est situé 2 Bis rue de l'école 25620 MAMIROLLE, représentée par Monsieur Daniel HUOT, Maire

La commune de MARCHAUX-CHAUDEFONTAINE, dont le siège est situé 30 Grande Rue 25640 MARCHAUX-CHAUDEFONTAINE, représentée par Monsieur Patrick CORNE, Maire

La commune de MAZEROLLES-LE-SALIN, dont le siège est situé 1 Place de l'Église 25170 MAZEROLLES-LE-SALIN, représentée par Monsieur Daniel PARIS, Maire

La commune de MEREY-VIEILLEY, dont le siège est situé 5 rue des fontaines lavoirs 25870 MEREY-VIEILLEY, représentée par Monsieur Philippe PERNOT, Maire

La commune de MISEREY-SALINES, dont le siège est situé 13 rue du 9 Septembre 25480 MISEREY-SALINES, représentée par Monsieur Marcel FELT, Maire

La commune de MONTFAUCON, dont le siège est situé 14 rue des fontaines 25660 MONTFAUCON, représentée par Monsieur Pierre CONTOZ, Maire

La commune de MONTFERRAND-LE-CHATEAU, dont le siège est situé 45 rue de Besançon 25320 MONTFERRAND-LE-CHATEAU, représentée par Monsieur Michel GALLIOT, Maire

La commune de MORRE, dont le siège est situé 16 rue Saint-Fort 25660 MORRE, représentée par Monsieur Jean-Michel CAYUÉLA, Maire

La commune de NANCRAY, dont le siège est situé 1 place de la mairie 25360 NANCRAY, représentée par Monsieur Vincent FIÉTIER, Maire

La commune de NOIRONTE, dont le siège est situé 1 grande rue 25170 NOIRONTE, représentée par Monsieur Claude MAIRE, Maire

La commune de NOVILLARS, dont le siège est situé place du 8 mai 1945 25220 NOVILLARS, représentée par Monsieur Bernard LOUIS, Maire

La commune de OSSELLE-ROUTELLE, dont le siège est situé 31 grande rue 25320 OSSELLE-ROUTELLE, représentée par Madame Anne OLSZAK, Maire

La commune de PALISE, dont le siège est situé 4 Rue du Maréchal Moncey 25870 PALISE, représentée par Monsieur Daniel GAUTHEROT, Maire

La commune de PELOUSEY, dont le siège est situé 19 grande rue 25170 PELOUSEY, représentée par Madame Catherine BARTHELET, Maire

La commune de PIREY, dont le siège est situé 1 place du colonel Max de Pirey 25480 PIREY, représentée par Monsieur Patrick AYACHE, Maire

La commune de POUILLEY-FRANÇAIS, dont le siège est situé 10 place de la Mairie 25410 POUILLEY-FRANÇAIS, représentée par Monsieur Yves MAURICE, Maire

La commune de POUILLEY-LES-VIGNES, dont le siège est situé 1 rue de Gray 25115 POUILLEY-LES-VIGNES, représentée par Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Maire

La commune de PUGEY, dont le siège est situé 6 rue de la Maltournée 25720 PUGEY, représentée par Monsieur Frank LAIDIÉ, Maire

La commune de RANCENAY, dont le siège est situé 4 rue de la Mairie 25320 RANCENAY, représentée par Madame Nadine DUSSAUCY, Maire

La commune de ROCHE-LEZ-BEAUPRE, dont le siège est situé 2 rue de la gare 25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE, représentée par Monsieur Jacques KRIEGER, Maire

La commune de ROSET-FLUANS, dont le siège est situé 6 Place des Saulniers 25410 ROSET-FLUANS, représentée par Monsieur Jacques ADRIANSEN, Maire

La commune de SAINT-VIT, dont le siège est situé 4 place de la mairie 25410 SAINT-VIT, représentée par Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

La commune de SAONE, dont le siège est situé 26 Rue de la Mairie 25660 SAONE, représentée par Monsieur Benoît VUILLEMIN, Maire

La commune de SERRE-LES-SAPINS, dont le siège est situé 16 rue de la Machotte 25770 SERRE-LES-SAPINS, représentée par Monsieur Gabriel BAULIEU, Maire

La commune de TALLENAY, dont le siège est situé 7 grande rue 25870 TALLENAY, représentée par Monsieur Ludovic BARBAROSSA, Maire

La commune de THISE, dont le siège est situé 4 Rue de Besançon 25220 THISE, représentée par Monsieur Pascal DÉRIOT, Maire

La commune de THORAISE, dont le siège est situé 1 rue de Surotte 25320 THORAISE, représentée par Monsieur Jean-Paul MICHAUD, Maire

La commune de TORPES, dont le siège est situé 1 place de l'église 25320 TORPES, représentée par Monsieur Denis JACQUIN, Maire

La commune de VAIRE, dont le siège est situé 1 Rue de la Mairie 25220 VAIRE, représentée par Madame Valérie MAILLARD, Maire

La commune de VELESMES-ESSARTS, dont le siège est situé 16 Grande Rue 25410 VELESMES-ESSARTS, représentée par Monsieur Jean-Marc JOUFFROY, Maire

La commune de VENISE, dont le siège est situé 2 chemin des vignes 25870 VENISE, représentée par Monsieur Jean-Claude CONTINI, Maire

La commune de VIEILLEY, dont le siège est situé 1 rue de la Mairie 25840 VIEILLEY, représentée par Monsieur Franck RACLOT, Maire

La commune de VILLARS-SAINT-GEORGES, dont le siège est situé 3 Rue de l'église 25410 VILLARS-SAINT-GEORGES, représentée par Monsieur Damien LEGAIN, Maire

La commune de VORGES-LES-PINS, dont le siège est situé 16 grande rue 25320 VORGES-LES-PINS, représentée par Madame Maryse VIPREY, Maire

Le Syndicat intercommunal des Ecoles Bonnay-Merey-Vieilley, dont le siège est situé 1 rue de la Mairie 25870 VIEILLEY, représenté par Monsieur Patrick VUILLIER, Président

Le Syndicat Intercommunal de la Petite Enfance du secteur de la Dame Blanche, dont le siège est situé 5 rue du Village 25870 DEVECEY, représenté par Monsieur Philippe LEGRAND, Président

Le Syndicat intercommunal du canton d'Audeux (SICA), dont le siège est situé 1 bis rue de la Gare 25410 DANNEMARIE SUR CRETE, représenté par Madame Catherine BARTHELET, Présidente

Le SIVOM Audeux-Chaucenne-Noironte, dont le siège est situé 3 place de la Mairie 25170 AUDEUX, représenté par Madame Estelle GRUNDISCH, Président

Le SIVOS de la Lanterne, dont le siège est situé 1 rue de Gray 25115 POUILLEY-LES-VIGNES, représenté par Monsieur William SCHOWB, Président

Le SIVOM Dannemarie sur Crête, dont le siège est situé 1 bis rue de la Gare 25410 DANNEMARIE SUR CRETE, représenté par Monsieur Sébastien PERRIN, Président

Le SIVOM Franois/Serre les Sapins, le siège est situé 16 rue de la Machotte 25770 SERRE LES SAPINS, représenté par Madame Valérie BRIOT, Présidente

Le SIVOS Busy-Vorges-Les Pins, dont le siège est situé 16 grande rue 25320 VORGES-LES-PINS, représenté par Monsieur Pierre RODRIGUES, Président

Le Syndicat Villers Buzon, dont le siège est situé 11 route de Besançon 25170 VILLERS-BUZON, représenté par Madame Jennifer BAUD, Présidente

Le RPI des 3 Moulins, dont le siège est situé 31 grande rue 25320 OSSELLE-ROUTELLE, représenté par Madame Anne OLSZAK, Présidente

Le Syndicat d'études de l'Est Bisontin, dont le siège est situé 13 rue de la Cure 25220 CHALEZEULE, représenté par Madame Valérie MAILLARD, Présidente

Le Syndicat d'études et d'aménagement de Besançon Sud Plateau, dont le siège est situé 26 rue de la Mairie 25660 SAONE, représenté par Monsieur Frédéric SALVI, Président

Le Syndicat Intercommunal Fontain Arguel La Vèze Pugey (SIFALP), dont le siège est situé 8 rue de la Vèze 26660 FONTAIN, représenté par Catherine HAMELIN, Présidente

Ci-après, désignés « les communes membres de GBM »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération de Grand Besançon Métropole figurant en annexe de la présente convention ;

Vu les délibérations des Conseils municipaux et des Conseils syndicaux, figurant en annexe de la présente convention.

Préambule

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leurs regroupements) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social, etc.

Elle s'appuie sur le document de diagnostic et de programmation que constitue le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) et ses différents axes politiques : petite enfance, accompagnement de la parentalité, animation de la vie sociale et sa contribution à la stratégie de lutte contre la pauvreté.

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales ;
- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles ;
- Les territoires et les champs d'intervention prioritaires ;
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions ;

- Les degrés d'intervention de chaque partenaire sur les champs d'intervention communs.

Ces éléments sont appréciés dans le diagnostic territorial et les enjeux figurant en annexes de la présente convention.

La CTG est signée, conformément aux recommandations de la Caf, à l'échelon territorial où le projet de territoire a du sens. L'échelle intercommunale permet d'analyser de façon cohérente les besoins des familles et les réponses à leur apporter. La CTG ne génère aucun transfert de compétence entre les collectivités.

Cette première CTG réalisée à l'échelle géographique de GBM s'inspire des bassins de proximité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) en tenant compte des modalités de coopérations existantes.

Pour cette première CTG, cinq thématiques ont été retenues : la petite enfance, l'enfance-jeunesse, l'accompagnement de la parentalité, l'accès aux droits et l'animation de la vie sociale.

Il est rappelé que les compétences correspondant à ces thématiques appartiennent aux communes et le cas échéant à leurs groupements.

GBM ne détient aucune des compétences correspondant aux thématiques intégrées à cette première CTG.

En 2019, sur ces thématiques, la Caf du Doubs a financé à destination du territoire de GBM la somme de 7 332 102 euros dont :

- 5 263 231 euros pour la Petite enfance
- 1 193 864 euros pour la Jeunesse
- 793 728 pour l'Animation de la vie sociale
- 81 279 euros pour la Parentalité

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre dans le respect des compétences et la limite des actions qui seront validées par chaque partenaire.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur le périmètre de référence (figurant en annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les enjeux prioritaires à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (annexe 2) ;

La poursuite d'actions existantes et le développement d'actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants seront pilotés entre la Caf et les communes ou groupements de communes qui détiennent les compétences correspondant aux thématiques intégrées à la première CTG.

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Grand Besançon Métropole concernent les champs d'intervention suivants :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Favoriser l'accès aux droits.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE GRAND BESANCON METROPOLE ET DE SES COMMUNES MEMBRES

Les domaines d'intervention retenus au titre de la présente convention relèvent du champ de compétence des communes ou des syndicats intercommunaux, en matière de :

- petite enfance
- accompagnement à la parentalité
- enfance-jeunesse
- accès aux droits
- animation de la vie sociale

A noter que GRAND BESANCON METROPOLE détient des compétences, en matière de :

- politique de la Ville à travers le contrat de ville
- Programme local de l'habitat
- Politique du logement : aides financières au logement social, actions en faveur du logement social, actions en faveur des personnes défavorisées
- Opérations programmées d'amélioration de l'habitat, actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs

Ces compétences sont transversales et complémentaires aux thématiques retenues pour cette première CTG.

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGÉS AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention couverts par cette première CTG sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
 - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ; Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
 - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
 - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
 - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
 - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.
 - Favoriser l'accès aux droits

Les principaux enjeux (ou principales orientations stratégiques) du diagnostic partagé figurent en annexe 5.

Les fiches actions correspondant aux enjeux précités seront rédigées, après la signature de présente CTG, directement entre la Caf et les communes ou groupements de communes.

Les annexes 2, 3, 4 et 5 à la présente convention précisent les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE – 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans présente convention dans la limite de leurs compétences et de leurs capacités d'intervention respectives.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'Objectifs et de Gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des communes membres de Grand Besançon Métropole ou de leurs groupements à poursuivre leur partenariat financier aux services des familles du territoire.

A l'issue des Contrats Enfance et Jeunesse passés avec les collectivités signataires, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1 à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire CTG ».

De son côté, les communes s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leur contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

Les prestations de service type prestation de service ordinaire, prestation de service unique, accompagnement à la scolarité, animation locale font l'objet d'un conventionnement spécifique propre à chaque équipement.

ARTICLE - 6 - MODALITÉS DE COLLABORATION

Dans la limite de leurs compétences et de leurs moyens respectifs, les parties s'engagent à mobiliser des ressources humaines (personnels qualifiés et en quantité) et matérielles (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, de représentants de la Caf, de Grand Besançon Métropole et des communes membres. Il est donc proposé que la conférence des maires - qui intègre l'ensemble des maires des communes de GBM et l'exécutif de GBM – à laquelle seront associés les représentants de la CAF, constitue ce comité de pilotage.

Les instances et modalités de gouvernance pourront être amenées à évoluer au cours de la convention au regard de l'évolution de la dynamique de projet.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et de l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et Grand Besançon Métropole.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la CTG, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 7 de la présente convention.

Le pilotage opérationnel, la collaboration technique et le suivi de la mise en œuvre de la CTG reposeront, a minima, sur un comité de pilotage annuel.

Le secrétariat du comité de pilotage et du comité technique est partagé entre la Caf du Doubs et GBM.

ARTICLE 7 - ÉCHANGES DE DONNÉES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78- 17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions,

avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de Grand Besançon Métropole et de la Caf du Doubs.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la CTG, lors des revues du plan d'actions (et au moins annuellement). Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 5 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation sont intégrés dans le projet CTG figurant en annexe 7.

ARTICLE 10 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXÉCUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE - 12 LA FIN DE LA CONVENTION

- **Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un

délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 - LES RECOURS

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITÉ

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

SIGNATURES

Fait à BESANCON,

Le

La Caisse d'allocations familiales du Doubs
Le Directeur

La Caisse d'allocations familiales du Doubs
Le Président

Lionel KOENIG

Gilles ABRAM

Grand Besançon Métropole
La Présidente

Anne VIGNOT

La commune d'AMAGNEY
Le Maire

La commune d'AUDEUX
Le Maire

Monsieur Thomas JAVAUX

Madame Françoise GALLIOU

La commune d'AVANNE-AVENEY
Le Maire

La commune de BESANCON
Le Maire

Marie-Jeanne BERNABEU

Anne VIGNOT

La commune de BEURE
Le Maire

La commune de BONNAY
Le Maire

Philippe CHANEY

Gilles ORY

La commune de BOUSSIERES
Le Maire

La commune de BRAILLANS
Le Maire

Eloy JAMARAGO

Alain BLESSEMAILLE

La commune de BUSY
Le Maire

La commune de BYANS-SUR-DOUBS
Le Maire

Christophe MULHAUSER

Didier PAINEAU

La commune de CHALEZE
Le Maire

La commune de CHALEZEULE
Le Maire

René BLAISON

Christian MAGNIN-FEYSOT

La commune de CHAMPAGNEY
Le Maire

La commune de CHAMPOUX
Le Maire

Jean-Luc BAILLY

Romain VIENET

La commune de CHAMPVANS-LES-MOULINS
Le Maire

La commune de CHATILLON-LE-DUC Le Maire

Florent BAILLY

Catherine BOTTERON

La commune de CHAUCENNE
Le Maire

La commune de CHEMAUDIN-ET-VAUX
Le Maire

Bernard VOUGNON

Gilbert GAVIGNET

La commune de CHEVROZ
Le Maire

La commune de CUSSEY-SUR-L'OGNON
Le Maire

Franck BERNARD

Jean-François MENESTRIER

La commune de DANNEMARIE-SUR-CRETE
Le Maire

La commune de DELUZ
Le Maire

Sébastien PERRIN

Sylvaine BARASSI

La commune de DEVECEY
Le Maire

Gérard MONNIEN

La commune de FONTAIN
Le Maire

Madame Catherine HAMELIN

La commune de GENEUILLE
Le Maire

Patrick OUDOT

La commune de GRANDFONTAINE
Le Maire

Henri BERMOND

La commune de LA VEZE
Le Maire

Jean-Pierre JANNIN

La commune de LE GRATTERIS
Le Maire

Cédric LINDECKER

La commune d'ECOLE-VALENTIN
Le Maire

Yves GUYEN

La commune de FRANOIS
Le Maire

Emile BOURGEOIS

La commune de GENNES
Le Maire

Jean SIMONDON

La commune de LA CHEVILLOTTE
Le Maire

Jean-Luc BARBIER

La commune de LARNOD
Le Maire

Hugues TRUDET

La commune de LES AUXONS
Le Maire

Serge RUTKOWSKI

La commune de MAMIROLLE
Le Maire

Daniel HUOT

La commune de MARCHAUX-CHAUDEFONTAINE
Le Maire

Patrick CORNE

La commune de MAZEROLLES-LE-SALIN
Le Maire

Daniel PARIS

La commune de MEREY-VIEILLEY
Le Maire

Philippe PERNOT

La commune de MISEREY-SALINES
Le Maire

La commune de MONTFAUCON
Le Maire

Marcel FELT

Pierre CONTOZ

La commune de MONTFERRAND-LE-CHATEAU
Le Maire

La commune de MORRE
Le Maire

Michel GALLIOT

Jean-Michel CAYUÉLA

La commune de NANCRAÏ
Le Maire

La commune de NOIRONTE
Le Maire

Vincent FIÉTIER

Claude MAIRE

La commune de NOVILLARS
Le Maire

La commune d'OSSELLE-ROUTELLE
Le Maire

Bernard LOUIS

Anne OLSZAK

La commune de PALISE
Le Maire

La commune de PELOUSEY
Le Maire

Daniel GAUTHEROT

Catherine BARTHELET

La commune de PIREY
Le Maire

La commune de POUILLEY-FRANCAIS
Le Maire

Patrick AYACHE

Yves MAURICE

La commune de POUILLEY-LES-VIGNES
Le Maire

La commune de PUGEY
Le Maire

Jean-Marc BOUSSET

Frank LAIDIÉ

La commune de RANCENAY
Le Maire

La commune de ROCHE-LEZ-BEAUPRE
Le Maire

Nadine DUSSAUCY

Jacques KRIEGER

La commune de ROSET-FLUANS
Le Maire

La commune de SAINT-VIT
Le Maire

Jacques ADRIANSEN

Pascal ROUTHIER

La commune de SAONE
Le Maire

La commune de SERRE-LES-SAPINS
Le Maire

Benoit VUILLEMIN

Gabriel BAULIEU

La commune de TALLENAY
Le Maire

La commune de THISE
Le Maire

Ludovic BARBAROSSA

Pascal DÉRIOT

La commune de THORAISE
Le Maire

La commune de TORPES
Le Maire

Jean-Paul MICHAUD

Denis JACQUIN

La commune de VAIRE
La Maire

La commune de VELESMES-ESSARTS
Le Maire

Valérie MAILLARD

Jean-Marc JOUFFROY

La commune de VENISE
Le Maire

La commune de VIEILLEY
Le Maire

Jean-Claude CONTINI

Franck RACLOT

La commune de VILLARS-SAINT-GEORGES
Le Maire

La commune de VORGES-LES-PINS
La Maire

Damien LEGAIN

Maryse VIPREY

Syndicat de la Petite Enfance du Secteur de la
Dame Blanche
Le Président

Syndicat intercommunal du canton d'Audeux
La Présidente

Philippe LEGRAND

Catherine BARTHELET

Syndicat intercommunal des Ecoles Bonnay-
Merey-Vieilley
Le Président

SIVOM AUDEUX-CHAUCENNE-NOIRONTE
La Présidente

Patrick VUILLIER

Estelle GRUNDISCH

SIVOS de la Lanterne
Le Président

SIVOM DANNEMARIE SUR CRETE
Le Président

William SCHOWB

Sébastien PERRIN

SIVOM Franois/Serre les Sapins
La Présidente

Syndicat Villers Buzon
La Présidente

Valérie BRIOT

Jennifer BAUD

Syndicat d'études de l'Est Bisontin (SEEB)
La Présidente

Syndicat d'études et d'aménagement de
Besançon Sud Plateau
Le Président

Valérie MAILLARD

Frédéric SALVI

Syndicat Intercommunal Fontain Arguel La Vèze
Pugey (SIFALP)
Le Président

SIVOS Busy – Vorges-les-Pins
Le Président

Catherine HAMELIN

Pierre RODRIGUES

RPI des 3 Moulins
La Présidente

Anne OLSZAK

I. Contexte de la démarche d'élaboration de la CTG

L'élaboration de cette première CTG s'est construite grâce à la mobilisation d'un groupe de travail composé de la Caf du Doubs, de Grand Besançon Métropole et du CCAS de la Ville de Besançon.

1. Introduction de la démarche d'élaboration de la CTG

Trois grandes étapes ont structuré cette démarche :

- l'élaboration d'un diagnostic partagé
- l'identification des principaux enjeux du territoire
- la définition des modalités de gouvernance, de suivi et d'évaluation

2. Méthodologie

2.1. L'approche territoriale

L'échelon intercommunal constitue pour la Caf, l'échelle pertinente pour analyser les besoins des familles et organiser les services correspondants. Toutefois, les compétences relatives aux thématiques intégrées à la CTG appartiennent aux communes, le cas échéant à leurs groupements.

La signature d'une CTG par Grand Besançon Métropole ne génère aucun transfert de compétence.

GBM est un territoire trop vaste pour étudier globalement la manière dont l'offre aux familles est structurée. Et traiter chaque commune individuellement, n'a de sens que pour la ville de Besançon, mais ne rendrait pas compte de l'organisation mise en place par ou entre les communes périphériques pour satisfaire les besoins des familles.

C'est la raison pour laquelle le choix a été fait de s'inspirer de l'armature territoriale du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Pour le secteur urbain du SCOT (Besançon et les 9 communes limitrophes) il a toutefois été nécessaire de procéder à un autre découpage. Compte tenu du nombre d'habitants et de services, Besançon fait l'objet d'un traitement particulier. Les 9 autres communes ont donc été rattachées à différents bassins, dénommés ci-après « bassins opérationnels des services aux familles » qui correspondent soit à l'organisation des syndicats intercommunaux, des groupements de communes ou des regroupements pédagogiques intercommunaux.

Ce qui amène à l'organisation suivante sur la base de laquelle le diagnostic a été réalisé :

- Besançon
- Bassin opérationnel des services aux familles de Byans-sur-Doubs et Villars-Saint-Georges
- Bassin opérationnel des services aux familles de Devecey (Bonnay, Châtillon-le-Duc, Chevroz, Cussey-sur-l'Ognon, Devecey, Geneuille, Les Auxons, Merey-Vieilley, Palise, Tallenay, Venise, Vieilley)
- Bassin opérationnel des services aux familles de Fontain (Fontain, Larnod, La Vèze, Pugey)
- Bassin opérationnel des services aux familles de Marchaux – Chaudfontaine (Braillans, Champoux, Marchaux – Chaudfontaine)
- Bassin opérationnel des services aux familles de Miserey-Salines, Ecole-Valentin, Pirey
- Bassin opérationnel des services aux familles de Montferrand-le-Château (Avanne-Aveney, Beure, Boussières, Busy, Grandfontaine, Montferrand-le-Château, Rancenay, Thoraise, Torpes, Vorges-les-Pins)
- Bassin opérationnel des services aux familles de Pouilley-les-Vignes (Audeux, Champagny, Champvans-les-Moulins, Chaucenne, Franois, Mazerolles-le-Salin, Pelousey, Pouilley-les-Vignes, Noironte, Serre-les-Sapins)
- Bassin opérationnel des services aux familles de Roche-lez-Beaupré (Amagney, Chalèze, Chalezeule, Deluz, Novillars, Roche-lez-Beaupré, Thise, Vaire)

- Bassin opérationnel des services aux familles de Saint-Vit (Chemaudin-et-Vaux, Dannemarie-sur-Crête, Osselle-Routelle, Pouilley-Français, Roset-Fluans, Saint-Vit, Velesmes-Essarts)
- Bassin opérationnel des services aux familles de Saône (Gennes, La Chevillotte, Le Gratteris, Mamirole, Montfaucon, Morre, Nancray, Saône)

Des modifications des limites de ces territoires pourront être opérées à la marge si l'organisation globale des services aux familles le justifie.

La Convention Territoriale Globale

Présentation des bassins opérationnels des services aux familles et sa commune centre



2.2. Les thématiques

La CTG peut couvrir les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social, etc.

Le choix a été fait de prioriser cinq thématiques pour cette première CTG : petite enfance, enfance - jeunesse, parentalité, accès aux droits et animation de la vie sociale. Les compétences relatives à ces thématiques sont détenues exclusivement par les communes.

Grand Besançon Métropole a des compétences complémentaires et transversales telles que la politique de l'habitat et du logement, la politique de la Ville, le programme de renouvellement urbain et l'accueil des gens du voyage. Cette complémentarité enrichit le travail de partenariat dans le cadre de la CTG.

2.3. Le diagnostic partagé

Le diagnostic partagé repose sur un portrait social de territoire de Grand Besançon Métropole permettant d'identifier les principales caractéristiques sociodémographiques de ce dernier. Besançon et les autres communes, dénommées ci-après « GBM hors Besançon » ont fait également l'objet d'un traitement différencié afin de démontrer les particularités entre la ville centre et le reste de GBM.

Dans un second temps, et pour chacune des cinq thématiques, un traitement des données par bassin opérationnel des services aux familles a été opéré quand cela s'est avéré pertinent.

Le diagnostic a été transmis à chaque commune afin de recueillir leurs besoins et attentes pour cette première CTG.

Les cartographies et les graphiques ont été réalisés par l'AUDAB à partir des fichiers et données fournis par GBM et la Caf.

II. Portrait social de territoire

Le portrait social de territoire permet d'identifier et de distinguer les principales caractéristiques des territoires que sont Grand Besançon Métropole (avec ses 68 communes), Besançon (ville centre) et le territoire de Grand Besançon Métropole hors Besançon (67 communes dénommées ci-après GBM hors Besançon).

1. La population de Grand Besançon Métropole et ses 11 bassins de proximité

La population de Grand Besançon Métropole (GBM) compte 195 745 habitants au 1^{er} janvier 2019 (INSEE Recensement de la Population 2019). Le territoire de GBM est constitué de 68 communes partant de la plus petite commune Champoux qui recense 91 habitants en 2019, à Besançon qui totalise 117 912 habitants au dernier recensement.

Besançon ville « centre » de la métropole représente 60 % de la population de GBM.

Grand Besançon Métropole compte 5 quartiers prioritaires de la politique de la ville (Planoise, Montrapon, Clairs-Soleils, Grette et Palente-Orchamps) ce qui représente 21 966 habitants soit 18,8 % de la population bisontine (source : INSEE RP 2018 – géographie 1/01/2022). GBM recense également 3 quartiers en veille active (Battant, Cité de l'Amitié, Vareilles) et 7 quartiers en observation dont 1 à Novillars.

Si la densité moyenne de Besançon est de 1812 habitants par km² la densité moyenne du territoire de GBM est de 370 habitants par km² et de 168 habitants par km² pour GBM hors Besançon.

1.1. Evolution de la population entre les Recensements de la Population de 2008 à 2019

Au 1^{er} janvier 2019, 2 805 580 personnes vivent en Bourgogne-Franche-Comté. La Région représente 4.3% de la population de la France Métropolitaine.

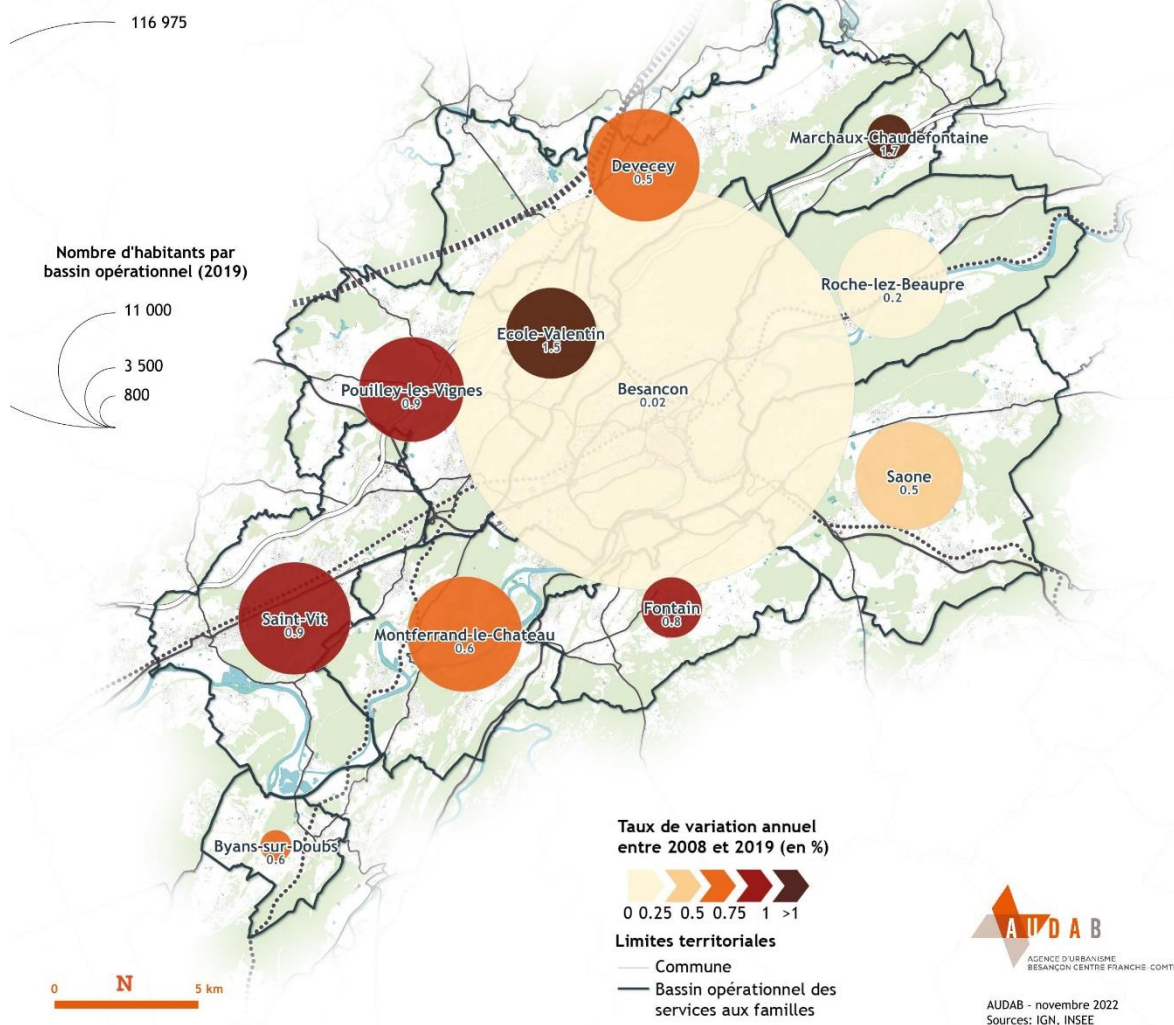
Grand Besançon Métropole représente 7 % de la population de BFC.

Entre les deux recensements de 2013 et 2019 la Région BFC est en situation de déficit démographique, seuls les départements du Doubs et de la Côte d'Or échappent à cette tendance et gagnent des habitants. La présence de métropoles attractives (ainsi que l'attractivité de l'espace frontalier pour le département du Doubs) expliquent le dynamisme démographique de ces territoires.

Entre les deux recensements de 2008 et 2019 la population de GBM progresse de +0.3% par an soit 3 % sur dix ans.

La Convention Territoriale Globale

Structure et dynamique de la population (2008-2019)



1.2. Age de la population de Grand Besançon Métropole (Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale – 2019)

La part de la population qui a moins de 15 ans est de :

- 16 % de la population de GBM,
- 19 % de la population de GBM hors Besançon,
- 15 % de la population de Besançon.

La part de la population qui se situe entre 15 et 59 ans est de :

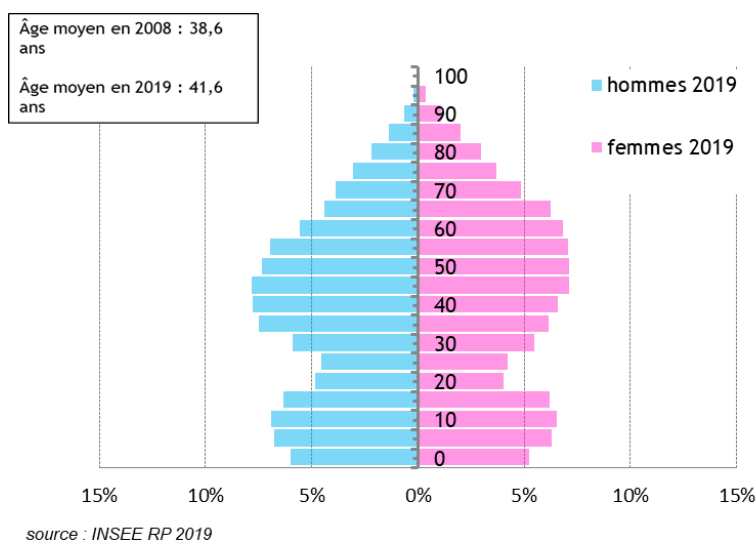
- 59 % de la population de GBM,
- 54 % de la population de GBM hors Besançon,
- 62 % de la population de Besançon.

La part de la population qui a plus de 60 ans est de :

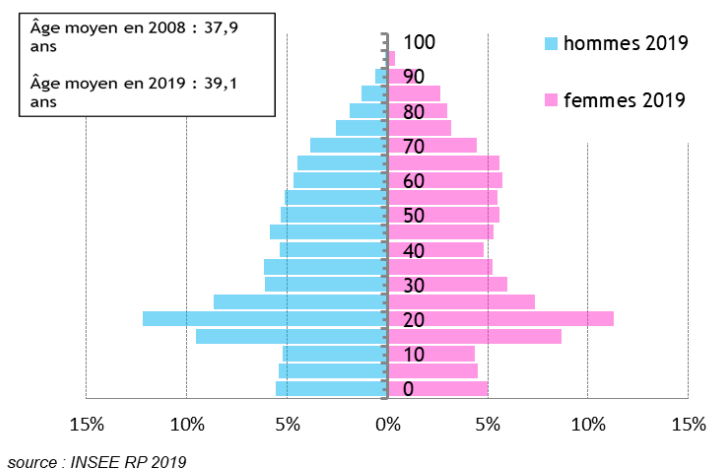
- 25 % de la population de GBM,
- 27 % de la population de GBM hors Besançon,
- 23 % de la population de Besançon.

On constate un vieillissement de la population plus marqué à GBM hors Besançon.

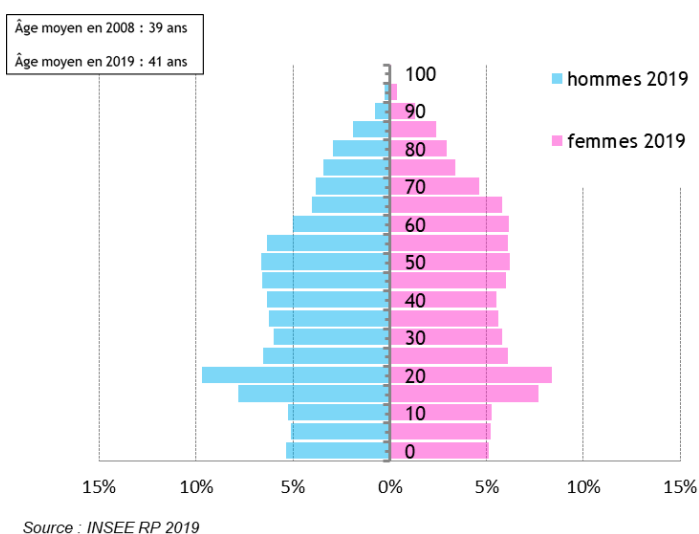
Répartition par âge pour GBM hors commune de Besançon



Répartition par âge pour la commune de Besançon



Répartition par âge, Grand Besançon Métropole



Dans l'étude « Aires d'attraction des villes » de 2020, l'INSEE démontre que selon l'âge des individus, la composition des ménages, la proximité du lieu de travail ou encore les conditions de logement, les pôles et les couronnes des aires d'attraction des villes n'attirent pas les mêmes personnes.

Les couronnes sont plébiscitées par les familles en lien avec un habitat individuel plus présent et plus accessible. Les familles monoparentales se retrouvent plus fréquemment dans les pôles où se concentrent les logements sociaux aux loyers plus bas, ces familles étant surreprésentées dans ce type d'habitat.

GBM s'inscrit dans cette évolution. Ainsi depuis 40 ans, la population de Besançon stagne. A l'inverse la population de Grand Besançon Métropole augmente. En 60 ans, la population de Grand Besançon Métropole a augmenté de 60 % passant de 119 000 personnes en 1962 à 194 000 personnes en 2018, à contour de territoire identique. (Source INSEE Recensement de la population 2018).

1.3. Les ménages

❖ La composition des ménages

Le ménage comprend l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Ne font pas partie des ménages ordinaires les personnes vivant dans des habitations mobiles ou dans des communautés (maisons de retraite, résidences étudiantes, etc.).

Au dernier recensement de la population de 2019, Grand Besançon Métropole dénombre 94 655 ménages.

Composition des ménages en 2019

2019	GBM hors Besançon		BESANCON		GBM	
	effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
ensemble	32 452	100	62203	100	94 655	100
ménage une personne	8 757	27	33 894	54	42 651	45
autres ménages sans famille	396	1	2 274	4	2 670	3
ménages avec famille (couples sans enfant, couples avec enfant(s) et familles monoparentales)	23 199	72	26 135	42	49 334	52

Tableau 1 - Ménages selon leur composition Source : INSEE, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire -2019 (FAM T1 ménages selon leur composition)

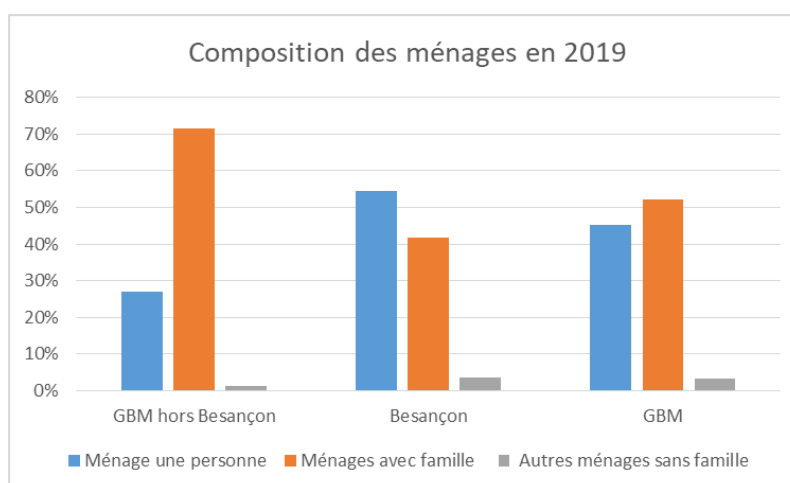


Figure 1 – Ménages selon leur composition Source : INSEE, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire -2019 (FAM T1 ménages selon leur composition)

Effectif population selon la composition des ménages :

2019	GBM hors Besançon	Besançon	GBM
ensemble	76 318	112 950	189 268
Effectif des ménages une personne	8 757	33 894	42 651
Effectif des autres ménages sans famille	916	5 094	6 010
Effectif des ménages avec famille	66 644	73 963	140 607

Tableau 2 - Source : INSEE, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire -2019 (FAM T1 ménages selon leur composition)

GBM hors Besançon compte 27 % de ménages d'une personne soit 8 757 individus, alors que les ménages avec famille représentent 72 % des ménages soit 66 644 individus (figure 1 et tableau 2).

A Besançon les ménages d'une personne représentent 54 % des ménages soit 33 894 individus. Une situation qui s'explique en grande partie par la part importante occupée par les jeunes de 15 à 29 ans dans la population de Besançon (figure 1 et tableau 2).

Les ménages avec famille, soit un ménage composé de plus d'une personne, représentent 42% des ménages bisontins soit 73 963 individus (tableau 1).

❖ Composition des Ménages avec familles

Dans les données, ci-dessous sont présentés, les ménages avec familles et la part de chaque type de familles, selon l'INSEE, dans cet ensemble.

Pour l'INSEE les ménages avec familles sont composés des couples sans enfant, des couples avec enfant(s) et des familles monoparentales.

Composition des ménages avec familles en 2019

2019	GBM hors Besançon		BESANCON		GBM	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
ensemble	23 282	100%	26 292	100%	49 575	100%
un couple sans enfant	10 487	46,4%	11 518	43,8%	22 005	44,4%
couples avec enfants	9 959	44,0%	9 029	34,3%	18 987	38,3%
familles monoparentales	2 837	12,5%	5 745	21,8%	8 582	17,3%

Tableau 3 – Source : INSEE, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire -2019 (FAM T3 composition des familles)

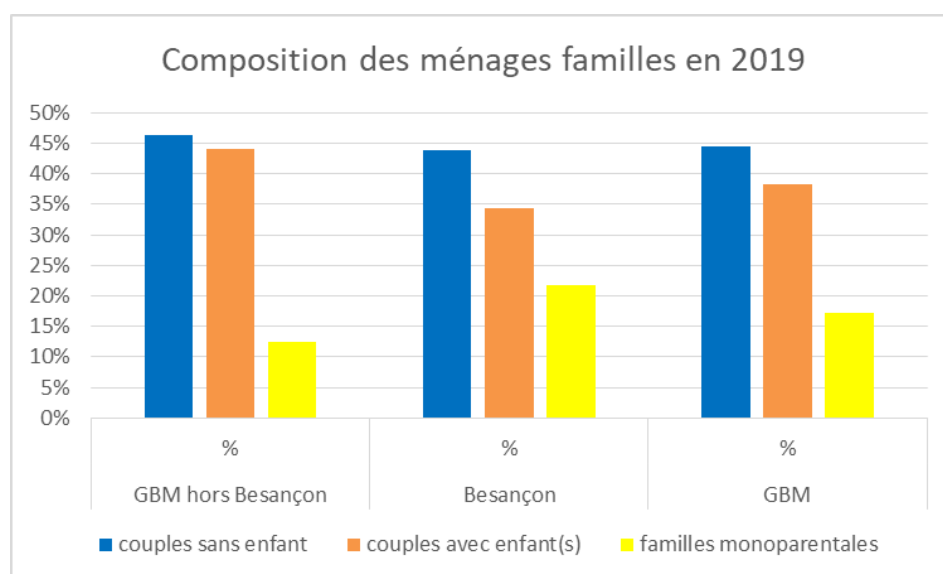


Figure 2 - Source : INSEE, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire -2019

Effectif population selon la composition des ménages

2019	GBM hors Besançon	Besançon	GBM
Effectif des ménages avec famille dont la famille principale est :	66 644	73 963	140 607
un couple sans enfant	21 100	23 265	44 365
un couple avec enfant (s)	38 344	35 648	73 992
une famille monoparentale	7 200	15 050	22 250

Tableau 4 - Source : INSEE, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire -2019 (FAM T3 composition des familles)

La part des couples sans enfant représente presque la moitié des ménages avec famille. A GBM hors Besançon, la part des couples avec enfants dans les ménages avec famille est de 44 %, soit +10 points d'écart avec Besançon (tableau 3 – figure 2).

A l'inverse, la part des familles monoparentales dans les ménages avec famille est de 22 % à Besançon soit + 9 points d'écart avec GBM hors Besançon (tableau 3).

Une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants. La monoparentalité peut avoir de multiples origines : séparation, veuvage, parent non déclaré en couple, arrivée de l'enfant sans avoir vécu en couple auparavant.

❖ Les familles selon le nombre d'enfant(s) âgés de moins de 25 ans

Familles selon le nombre d'enfant(s) en 2019

2019	GBM hors Besançon		BESANCON		GBM	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
ensemble	23 283	100%	26 292	100%	49 575	100%
aucun enfant	11 589	50%	12 899	49%	24 488	49%
1 enfant	4 574	20%	6 225	24%	10 799	22%
2 enfants	5 173	22%	4 436	17%	9 609	19%
3 enfants	1 565	7%	1 761	7%	3 326	7%
4 enfants et +	382	2%	972	4%	1 354	3%

Tableau 5 - Source : INSEE, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire -2019 FAM T4 Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

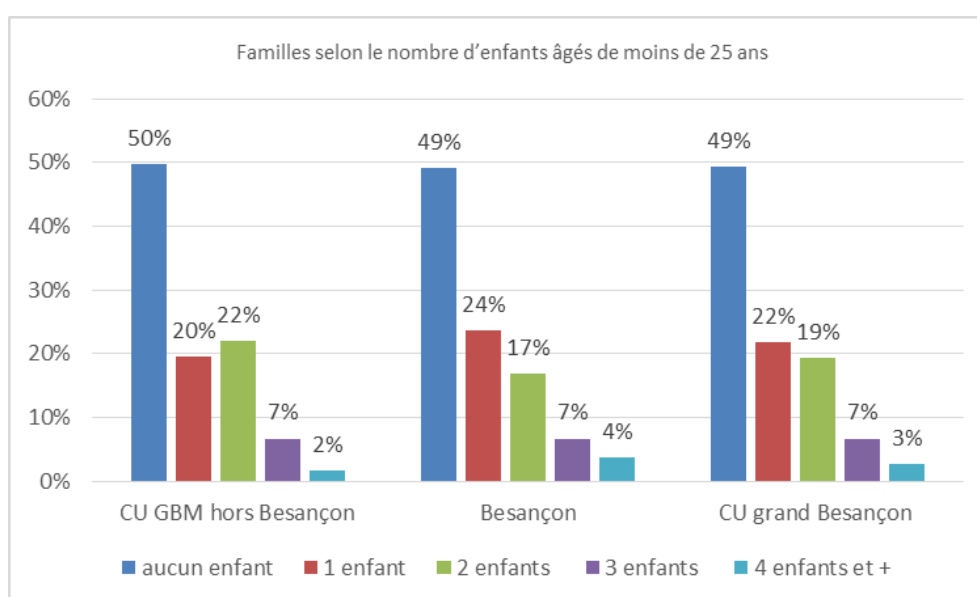


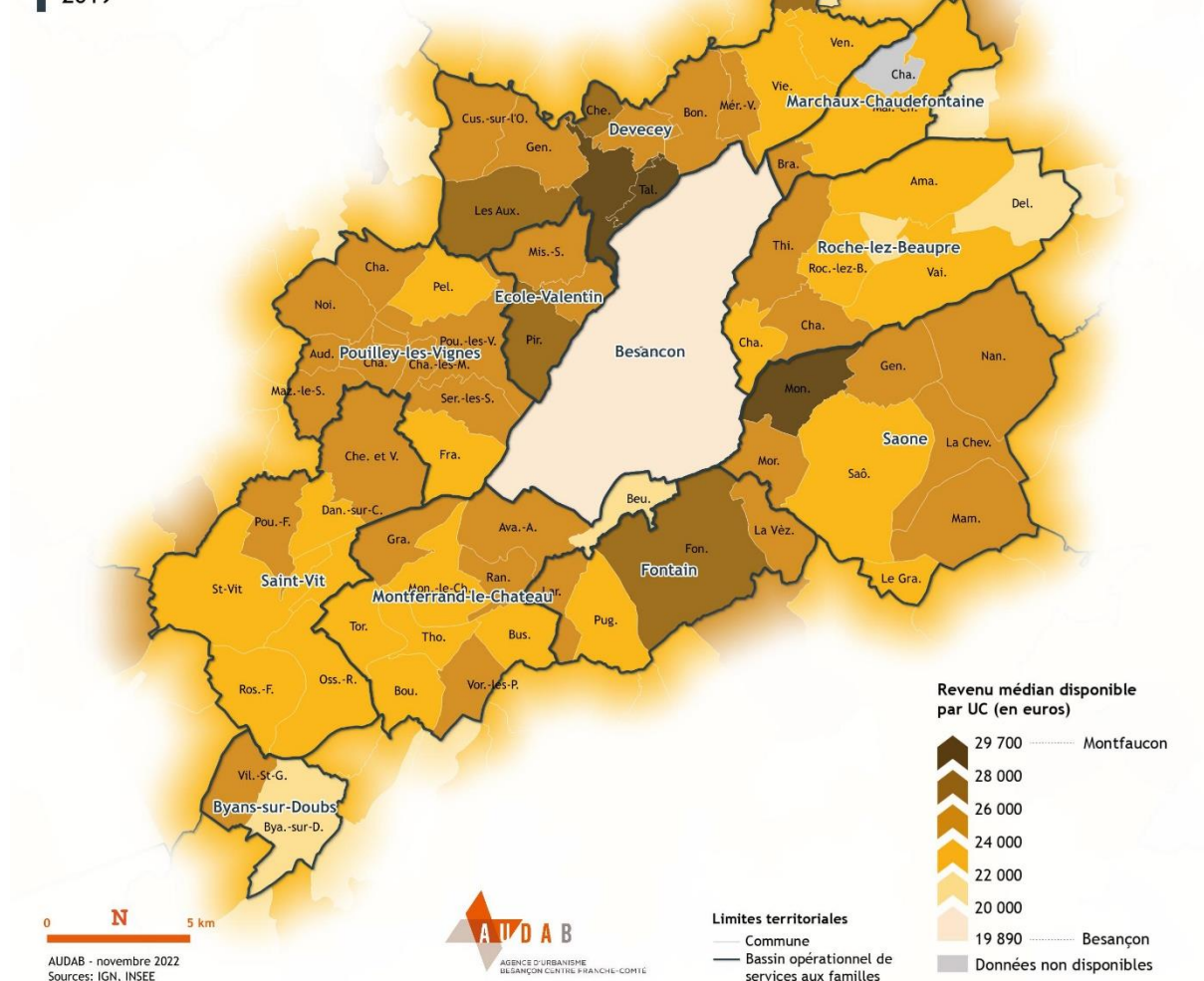
Figure 3 - Source : INSEE, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire -2019

Les familles avec un enfant sont plus présentes à Besançon (+ 4 points), la tendance s'inverse pour les familles avec deux enfants qui sont plus nombreuses à GBM hors Besançon (+5 points). Les familles de quatre enfants et + sont 2 fois plus nombreuses à Besançon qu'à GBM hors Besançon.

Les familles (au sens INSEE) sans enfant ou ayant des enfants âgés de + de 25 ans représentent la moitié des ménages familles sur les 3 territoires d'étude (Tableau 5 – Figure 3).

2. Les ressources

La Convention Territoriale Globale
Revenu médian disponible des ménages
par unité de consommation
2019



La médiane du revenu disponible correspond au niveau au-dessous duquel se situent 50 % de ces revenus. C'est de manière équivalente le niveau au-dessus duquel se situent 50 % des revenus.

Le revenu par unité de consommation (UC), également appelé « niveau de vie », est le revenu disponible par « équivalent adulte ». Il est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage au nombre d'unités de consommation qui le composent. Toutes les personnes rattachées au même ménage fiscal ont le même revenu disponible par UC (ou niveau de vie).

Unités de consommation (UC) : pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on divise le revenu avec un système de parts appelé unités de consommation. Celles-ci sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

A GBM, la médiane du revenu médian disponible par unité de consommation est de 22 030 €
(Tableau 6).

Ménages fiscaux de l'année et distribution des revenus disponibles en 2019

2019	Part des ménages fiscaux imposés	1er décile	médiane	9ème décile	rapport inter décile
GBM	58,1	11 520 €	22 030 €	38 470 €	3,3
Besançon	53	10 040 €	19 890 €	36 930 €	3,7
Département du Doubs	59,2	12 420 €	22 750 €	41 210 €	3,3
Région BFC	55,9	12 230 €	21 640 €	36 830 €	3
France métro	57,6	11 620 €	21 930 €	39 600 €	3,4

Tableau 6 - Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2022.
REV T1 et T2 Ménages fiscaux de l'année et distribution des revenus disponibles en 2019

Si l'on ordonne la distribution des niveaux de vie, les déciles (au nombre de 9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en 10 sous-populations d'effectifs égaux. Le premier décile est par exemple le niveau de vie au-dessous duquel se situent 10 % des individus. Le cinquième décile, ou **médiane**, partage la population en deux sous-populations égales.

Le rapport interdécile, égal à D9/D1, rapporte donc le niveau de revenu minimum des 10% les plus riches au revenu maximum des 10% les plus pauvres d'une population donnée. Plus ce rapport est élevé, plus les inégalités sont fortes.

❖ Taux de pauvreté

Pauvreté monétaire : une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie. Le seuil à 60 % du niveau de vie médian est privilégié en Europe. Le taux de pauvreté correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil.

Taux de pauvreté par tranche d'âge en 2019

2019	GBM	Besançon	Doubs	France métropolitaine
Ensemble	14,9	22	12,1	14,5
Moins de 30 ans	30,4	35	20,6	22,7
30 à 39 ans	19,3	28	14	16,8
40 à 49 ans	16,7	25	13,7	16,5
50 à 59 ans	12,6	19	10,9	14,2
60 à 74 ans	8,3	12	8,2	10,3
75 ans et +	7,5	10	8,1	9,6

Tableau 7 - REV G1 taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2019

A GBM, le taux de pauvreté de 14,9 est :

- inférieur de 7 points au taux de pauvreté de Besançon (22)
- supérieur au taux de pauvreté du département du Doubs (12,1)
- proche du taux de pauvreté de la France métropolitaine (14,5)
- les taux de pauvreté des 50 ans et + sont inférieurs à ceux de la France métropolitaine

A Besançon, le taux de pauvreté est de 22% mais la part des personnes vivant sous le seuil de pauvreté dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (Planoise, Montrapon, Clairs-Soleils et Palente-Orchamps) est deux fois supérieure à la moyenne de Besançon et oscille entre 30% et + de 50 %. Il est de 52,3 % pour le quartier de Planoise, ainsi plus de la moitié de sa population vit sous le seuil de pauvreté.

❖ Décomposition des revenus disponibles sur l'année 2019

2019	Composantes du revenu disponible (en %)				
	GBM	Besançon	Doubs	BFC	France métropolitaine
Revenus d'activité	72	69,6	76,9	69,3	73,5
Dont salaires et traitements hors chômage	63,8	61	69,2	61,1	65,1
Dont indemnités de chômage	2,6	3	2,9	2,6	2,9
Dont revenus des activités non salariées	5,6	5,6	4,9	5,6	5,5
Pensions retraites et rentes	29,5	29,7	26,7	32,4	28,3
Revenus du patrimoine et autres revenus	8,8	8,3	7,6	8,5	10,1
Ensemble des prestations sociales	7	9,6	5,5	5,7	5,8
Dont prestations familiales	2,2	2,4	2	2	2
Dont minima sociaux	3,1	4,6	2,3	2,5	2,5
Dont prestations logement	1,7	2,6	1,2	1,2	1,3
Impôts	-17,3	-17,2	-16,7	-15,9	-17,7
Ensemble	100	100	100	100	100

Tableau 8 - Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2022. (REV T2)

A GBM, pour 100 € de revenu disponible, 72 € sont issus de revenus d'activité, 29,5 € de pensions retraites et rentes, 8,8 € de revenus du patrimoine et autres revenus et 7 € de prestations sociales auxquels sont déduits 17,3 € d'impôts (Tableau 8).

A Besançon, le pourcentage de prestations sociales dans le revenu disponible est plus élevé qu'à GBM et qu'en France métropolitaine (presque le double de minima sociaux).

❖ Foyers allocataires de la Caisse allocations familiales du Doubs (Caf) en 2021

En 2021, à Grand Besançon Métropole, la Caf comptabilise 49 986 foyers allocataires qui couvrent 102 585 personnes, soit 52 % de la population de GBM (46% de la population de GBM hors Besançon et 57 % de la population bisontine).

Nombre de foyers allocataires et personnes couvertes par la Caf en 2021

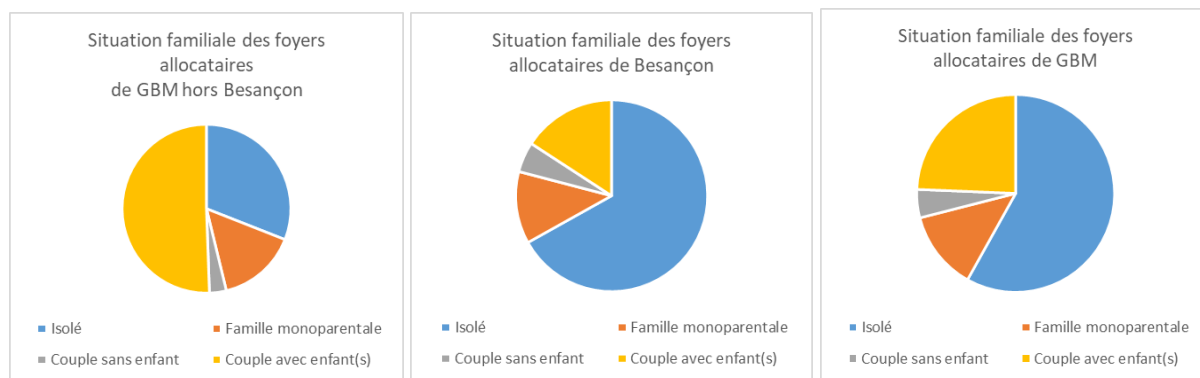
	GBM hors Besançon	Besançon	GBM
Foyers allocataires	12 362	37 624	49 986
Personnes couvertes	35 505	67 080	102 585

Tableau 9 - Source : Caf du Doubs 2021

Situation familiale des allocataires de la Caf du Doubs en 2021

	GBM hors Besançon	Besançon	GBM
Isolé	3 819	25 099	29 040
Famille monoparentale	1 882	4 577	6 459
Couple sans enfant	398	1 920	2 318
Couple avec enfant(s)	6 238	5 931	12 169
Foyers allocataires	12 362	37 624	49 986

Tableau 10 - Source : Caf du Doubs 2021



Figures 4,5,6 – Source Caf

Dans le Doubs, 47% des foyers allocataires sont constitués d'une seule personne.

Cette situation familiale est plus fréquente au sein de GBM en lien avec la structure de la population bisontine (Figures 5 et 6). A Besançon :

- **67% des foyers allocataires sont des personnes isolées**
- **16 % sont des couples avec enfant(s)**

Pour GBM hors Besançon (Figure 4) :

- **31% des foyers allocataires sont des personnes isolées**
- **51 % sont des couples avec enfant(s)**

Les bénéficiaires de prestations sociales

	GBM hors Besançon	Besançon	GBM
Foyers allocataires AAH	973	3 668	4 641
Foyers allocataires RSA	907	5 111	6 018
Foyers allocataires prime d'activité	3 751	11 325	15 076
Foyers bénéficiaires d'allocations logement	2 857	25 117	27 974
Foyers allocataires percevant au moins une de ces prestations (Allocations Familiales, Allocation de Soutien Familial, Allocation de Rentrée Scolaire)	7 109	8 746	15 855
Foyers allocataires Prestation d'Accueil du Jeune Enfant	2 306	3 094	5 400

Tableau 11 - Source : Caf du Doubs 2021

Lexique données Caf :

RSA (revenu de solidarité active), montant pour une personne seule sans ressources au 1er juillet 2022 : 598€54

AAH (allocation adulte handicapé), le montant maximum de l'allocation aux adultes handicapés est de 956€65 par mois depuis le 1er juillet 2022.

Prestations logement : ALF (allocation logement familiale), ALS (allocation logement sociale), APL (aide personnalisée au logement)

Le montant des prestations dépend des ressources du foyer allocataire ainsi que de sa composition (couple ou non, présence d'enfant(s) ou non).

Dans l'observation des foyers allocataires Caf selon les prestations perçues se retrouvent les constats relatifs à la situation familiale et aux ressources :

- A Besançon, 67 % des foyers allocataires sont bénéficiaires d'une aide pour le logement (parc locatif, étudiants, revenu médian) contre 23 % pour les foyers allocataires de GBM hors Besançon
- A Besançon, 14% sont des foyers allocataires perçoivent le RSA contre 7% pour le reste de GBM.

- A Besançon 23 % des foyers allocataires perçoivent au moins une des prestations suivantes : allocations familiales, allocation de soutien familial, allocation de rentrée scolaire, contre 57 % pour GBM hors Besançon
- Le nombre de foyers allocataires de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant est deux fois plus élevé à GBM hors Besançon (19%) que pour la ville centre (8%).

3. L'emploi

La Bourgogne-Franche-Comté compte 21 zones d'emploi, la zone d'emploi de Besançon regroupe 410 communes, représentant 318 763 habitants au 1^{er} janvier 2019. « Le découpage par zones d'emploi vise à constituer des territoires dans lesquels les actifs résident et travaillent et où les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. » (Source Insee Analyses BFC no 74 sept 2020).

En 2017, La zone d'emploi de Besançon rassemblent 128 760 emplois, soit 12% de l'emploi régional, dont 89% des actifs ayant un emploi habitent et travaillent dans la zone. La part des cadres dans l'emploi total est élevée, 14 % pour une moyenne de 10.8% pour l'ensemble des zones d'emploi de BFC. Cette surreprésentation s'explique par les fonctions métropolitaines de GBM qui accueille des sièges sociaux, universités, Pôle de microtechniques, CHU... (Insee Analyse no 74 de septembre 2020)

❖ La demande d'emploi au 1^{er} trimestre 2022

Le bassin d'emploi de Besançon représente 41% du territoire départemental, il recense 256 003 habitants, soit 47% de la population du Doubs. GBM regroupe 76% de la population du bassin, la commune de Besançon 46%.

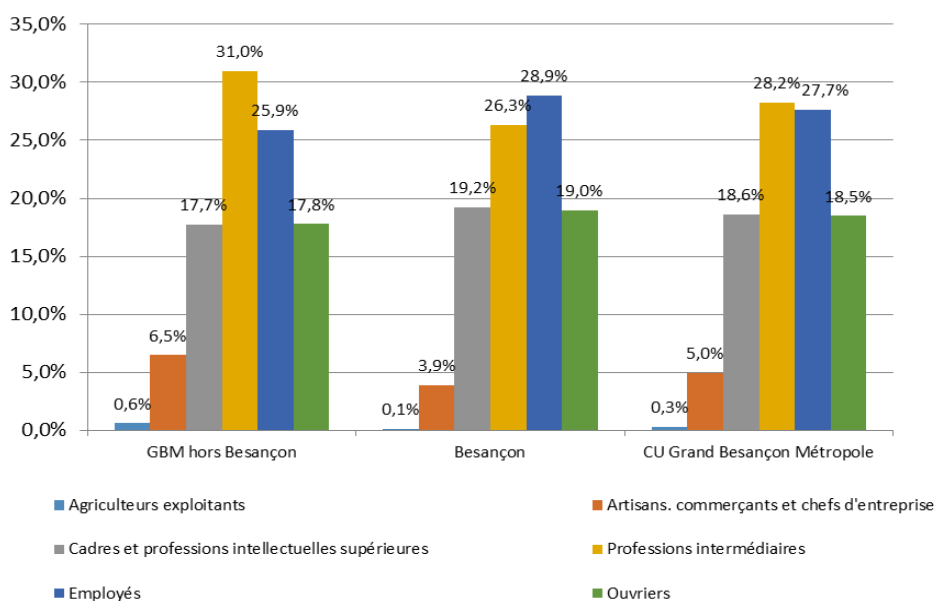
Le taux de chômage localisé au 1^{er} trimestre 2022 pour le bassin d'emploi de Besançon est de 5,8 % soit une baisse de -0,7% par rapport au 1^{er} trimestre 2021.

❖ Population active par catégorie socioprofessionnelle

La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs

GBM compte 88 819 actifs dont 36 382 à GBM hors Besançon et 52 437 à Besançon. Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale – 2019

Population active des 15-64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle en 2019



Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022. Seuil d'utilisation à 2000 hab.

Les professions intermédiaires et les employés constituent la grande majorité des catégories socioprofessionnelles de la population active de GBM.

Tableau - Lieu de travail des actifs ayant un emploi

2019	GBM hors Besançon		Besançon		GBM	
ensemble	33 797	100	44 430	100	78 227	100
travaillent						
dans la commune de résidence	4 880	14,4%	34 301	77,2%	39 181	50,1%
dans une commune autre que la commune de résidence	28 917	85,6%	10 129	22,8%	39 046	49,9%

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022. (ACT T4 lieu de travail des actifs)

86% des actifs ayant un emploi et qui résident dans GBM hors Besançon travaillent dans une commune autre que leur commune de résidence.

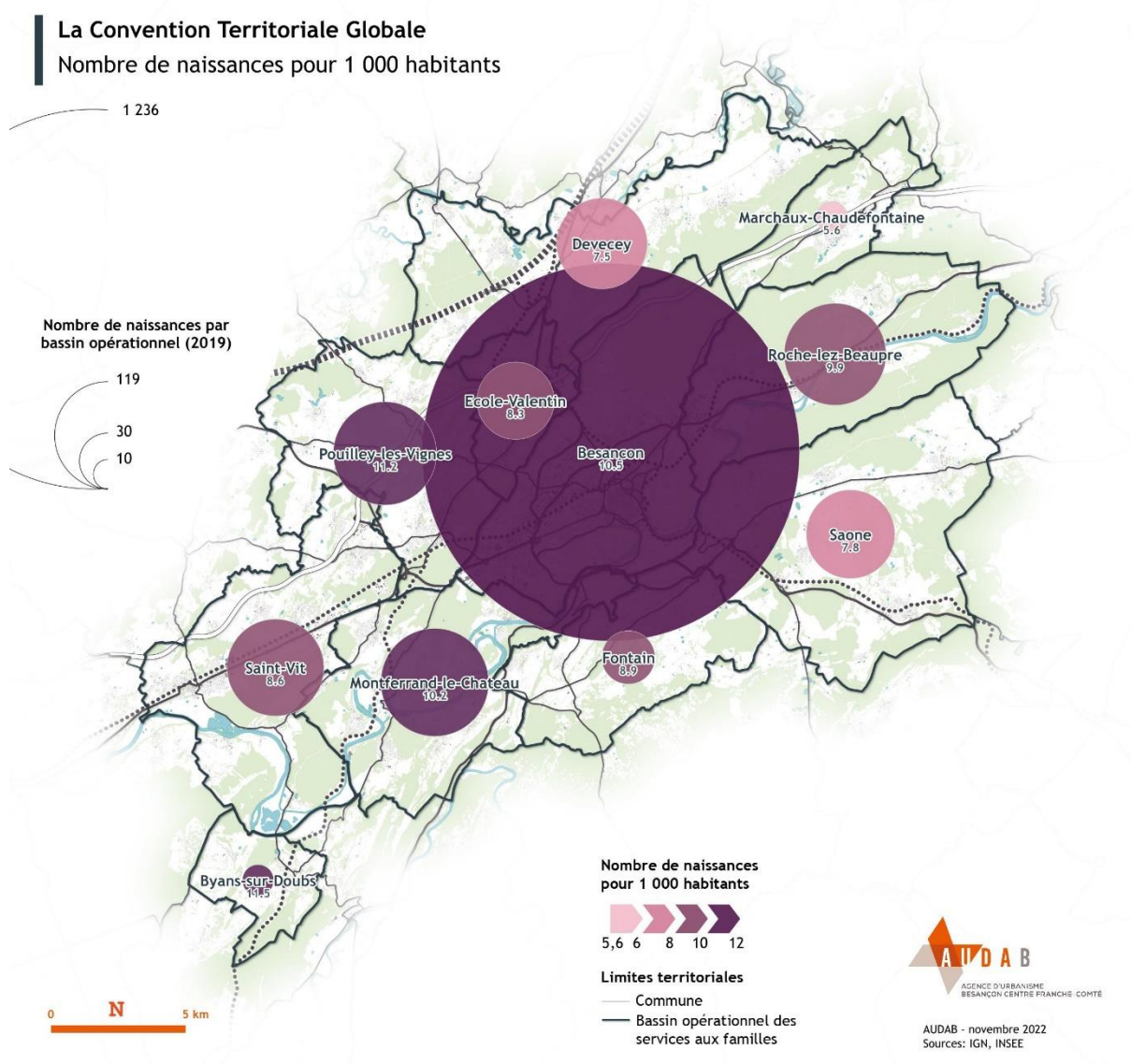
III. Les thématiques

Les données du diagnostic social de territoire permettent d'apprécier la diversité des situations en présence lorsqu'il s'agit d'évaluer les besoins relatifs aux problématiques abordées dans la convention territoriale globale, à savoir : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits et l'animation de la vie sociale.

Le choix d'aborder les thématiques à partir des 11 bassins opérationnels des services aux familles, quand cela est possible, a pour ambition d'intégrer dans l'étude des besoins, la répartition de la population associée à la présence ou l'absence de services dédiés en intégrant les facilités et/ou les contraintes liées aux territoires.

1. La petite enfance

❖ Les naissances



Le taux de natalité à GBM de 2008 à 2013 et de 2013 à 2019 est passé de 12,5(‰) à 11,7(‰) soit une baisse de -0,8 points. (Sources : Insee, RP2008 au RP2019 exploitations principales - État civil. Au 11/08/2022). Une tendance qui se confirme avec la diminution des naissances entre 2014 et 2020.

Naissances domiciliées par bassin opérationnel des services aux familles en 2020

	2014	2020	Evolution en effectif	Evolution %
			2014-2020	2014-2020
Bassin opérationnel des services aux familles de Byans-sur-Doubs	12	10	-2	-17%
Bassin opérationnel des services aux familles de Devecey	127	84	-43	-34%
Bassin opérationnel des services aux familles d'Ecole-Valentin	70	61	-9	-13%
Bassin opérationnel des services aux familles de Fontain	36	29	-7	-19%
Bassin opérationnel des services aux familles de Marchaux-Chaudefontaine	19	10	-9	-47%
Bassin opérationnel des services aux familles de Montferrand le Château	135	119	-16	-12%
Bassin opérationnel des services aux familles de Pouilley-les-vignes	106	109	+3	+3%
Bassin opérationnel des services aux familles de Roche-lez-Beaupré	103	106	+3	+3%
Bassin opérationnel des services aux familles de Saint-Vit	126	96	-30	-24%
Bassin opérationnel des services aux familles de Saône	107	80	-27	-25%
Besançon	1481	1236	-245	-17%

Tableau 1 - Source : INSEE, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire -2019

En 2020, 1 940 naissances ont été domiciliées dans Grand Besançon Métropole.

❖ Les 0-3 ans

En 2019, 6029 enfants étaient âgés de moins de trois ans dans Grand Besançon Métropole soit 3,1% de la population.

En 2021, sur un effectif de 2 115 enfants âgés de 2 ans, 186 sont scolarisés dont 174 enfants à Besançon et 11 dans le bassin opérationnel des services aux familles de Roche-lez-Beaupré. (Source Education nationale 2019).

En 2021, 5 400 foyers allocataires Caf perçoivent la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) dont 596 la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE.). Cette prestation est versée aux parents qui cessent ou réduisent leur activité professionnelle pour élever leur enfant de moins de 3 ans. Depuis plus de 10 ans, le nombre de bénéficiaires de la PAJE est en baisse.

Prestation Accueil Jeune Enfant = prime naissance ou d'adoption, allocation de base, complément d'activité PrePare, complément mode de garde)

Taux d'activité des familles avec enfants de moins de 3 ans et son évolution 2016 -2021 par bassin opérationnel des services aux familles

	Taux d'activité des familles avec enfant(s) de moins de 3 ans	
	2016	2021
Bassin opérationnel des services aux familles de Byans-sur-Doubs	88%	74%
Bassin opérationnel des services aux familles Devecey	72%	72%
Bassin opérationnel des services aux familles Ecole Valentin	75%	70%
Bassin opérationnel des services aux familles Fontain	73%	67%
Bassin opérationnel des services aux familles Marchaux-Chaudefontaine	75%	78%
Bassin opérationnel des services aux familles de Montferrand-le-château	57%	67%
Bassin opérationnel des services aux familles de Pouilley-les-Vignes	76%	77%
Bassin opérationnel des services aux familles de Roche-lez-Beaupré	65%	68%
Bassin opérationnel des services aux familles de Saint-Vit	69%	70%
Bassin opérationnel des services aux familles de Saône	72%	69%
Total GBM Hors Besançon	69 %	71%
Besançon	39%	42%
GBM	50%	53%
Doubs	52%	56%

Tableau 2 - Source : Caf du Doubs 2021

Le taux d'activité est le ratio entre le nombre de familles avec enfant(s) de moins de 3 ans dont le monoparent ou les deux parents sont actifs rapporté au nombre de familles avec enfant(s) de moins de 3 ans.

A Besançon, parmi les enfants de moins de 3 ans en 2021, 42% ont leurs deux parents ou le monoparent qui sont des actifs occupés contre 71 % pour GBM hors Besançon.

❖ Les différents modes de garde des 0-3ans

L'accueil de la petite enfance regroupe les établissements d'accueil collectif (crèche, micro-crèche, halte-garderie, etc.) et l'accueil individuel par un assistant maternel (à son domicile ou en maison d'assistants maternels) ou la garde au domicile des parents (en dehors d'une garde parentale familiale).

L'accueil collectif : les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

Les micros crèches : établissements d'une capacité d'accueil inférieure ou égale à 12 places
 Les petites crèches : établissements d'une capacité d'accueil comprises entre 13 et 24 places
 Les crèches : établissements d'une capacité d'accueil comprise entre 25 et 39 places
 Les grandes crèches : établissements d'une capacité d'accueil comprise entre 40 et 59 places
 Les très grandes crèches : établissements d'une capacité d'accueil supérieure ou égale à 60 places

Mode de gestion :

Il existe trois principaux types de gestionnaires : les collectivités locales, les associations et les entreprises du secteur marchand lucratif et d'autres types de gestionnaires (mutuelles, départements, Etat, Caf, hôpitaux).

Mode de tarification :

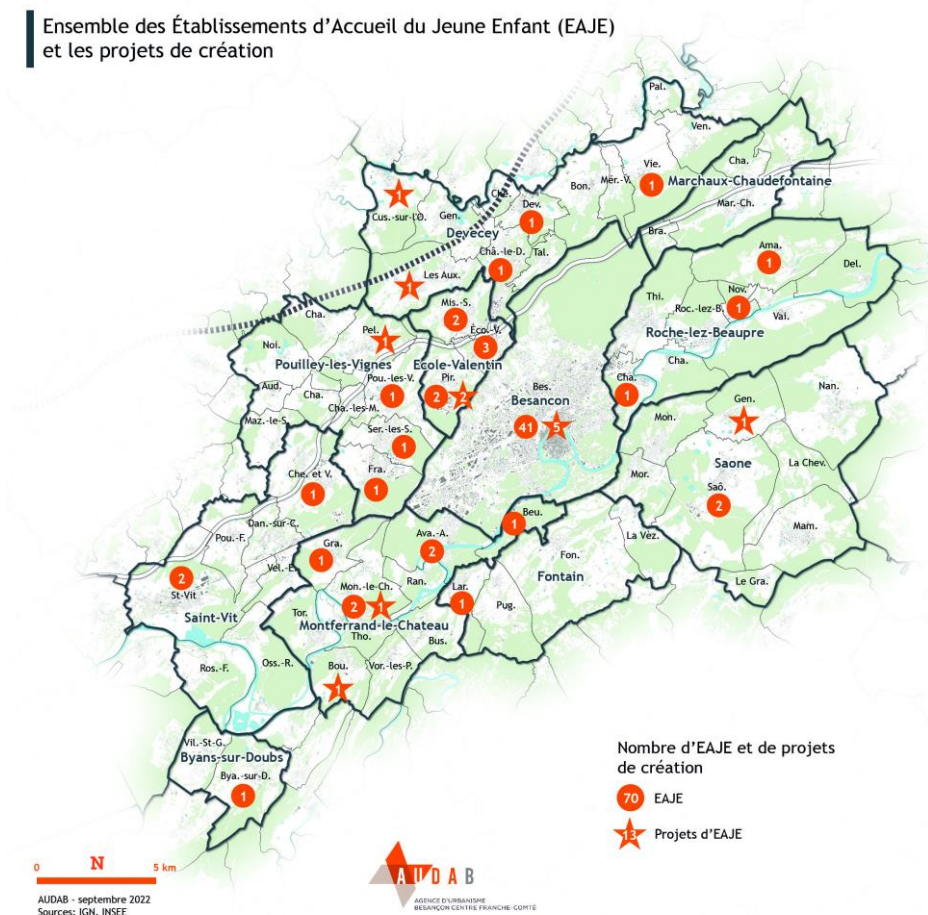
Il existe deux aides financières permettant de financer la garde d'enfant : la PSU (prestation de service unique) et le complément du libre mode de garde (CMG) de la PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant).

La PSU est une aide versée aux structures d'accueil collectif conventionnées avec la Caf, les parents en bénéficient directement grâce à un coût horaire calculé en fonction des revenus du foyer.

Le complément de la PAJE est versé aux parents qui font garder leur enfant par une assistante maternelle agréée, par un auxiliaire parental (garde à domicile), ou qui placent leur enfant dans une micro crèche ou dans une crèche familiale privée.

Une micro-crèche peut fonctionner soit en Paje soit en PSU. Au-delà de 12 places d'accueil, la structure d'accueil collectif doit proposer la PSU.

L'implantation des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et des projets de création dans GBM par bassin opérationnel des services aux familles (données Caf septembre 2022)



GBM compte 70 EAJE pour 1512 places.

Le tableau ci-dessous révèle deux typologies d'EAJE (en nombre de places) en fonction de leurs localisations :

- Pour Besançon, des EAJE essentiellement municipaux, gérés en direct par la Ville, l'Etat et le Département pour 89,7 % des places.
- Pour GBM hors Besançon, les EAJE sont de structure associative pour 90,28 % des places. Les communes hors Besançon ont recours à des DSP ou autres formes de marchés publics.

On peut noter une part des EAJE privés en même proportion sur l'ensemble du territoire de GBM en rapport à la population.

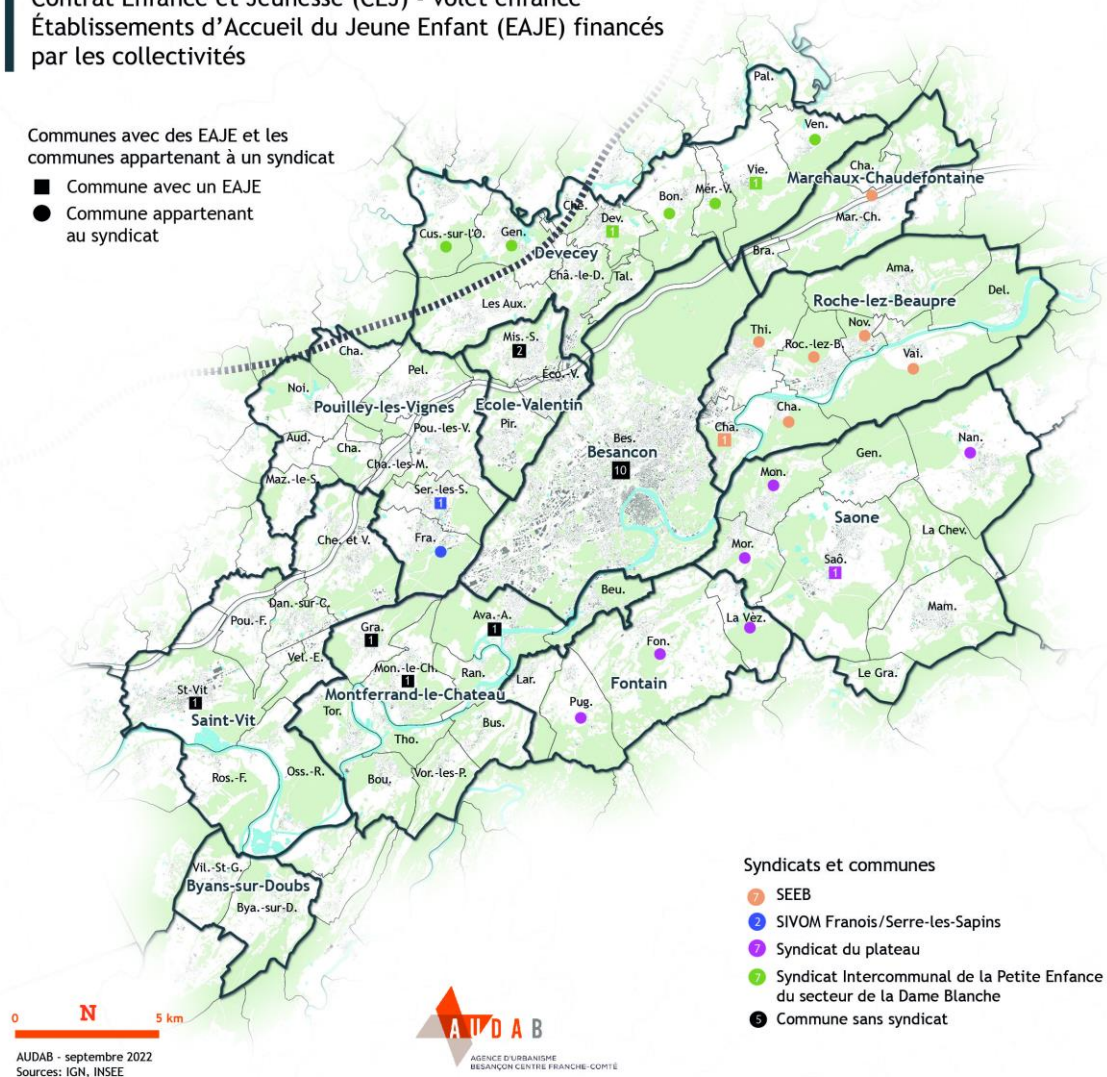
Au total, la moitié des places d'EAJE sont intégrées à un contrat enfance jeunesse.

		EAJE PSU		EAJE PSU			EAJE PSU	EAJE PAJE			EAJE PAJE	PSU + PAJE
		CEJ	hors CEJ	Associatif	Public	Privé	Totaux	Associatif	Public	Privé	Totaux	Totaux
Besançon	Nbres EAJE	13	7	1	18	1	<u>20</u>	0	0	21	<u>21</u>	41
	Nbres de places	507	306	24	729	60	<u>813</u>	0	0	234	<u>234</u>	1047
GBM Hors Besançon	Nbres EAJE	11	1	11	0	1	<u>12</u>	1	1	15	<u>17</u>	29
	Nbres de places	251	27	251	0	27	<u>278</u>	10	9	168	<u>187</u>	465
TOTAUX	Nbres EAJE	24	8	12	18	2	<u>32</u>	1	1	36	<u>38</u>	70
TOTAUX	Nbres de places	<u>758</u>	<u>333</u>	<u>275</u>	<u>729</u>	<u>87</u>	<u>1091</u>	<u>10</u>	<u>9</u>	<u>402</u>	<u>421</u>	1512

Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) - volet enfance Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) financés par les collectivités

Communes avec des EAJE et les communes appartenant à un syndicat

- Commune avec un EAJE
- Commune appartenant au syndicat



Seuls les établissements d'accueil du jeune enfant financés dans le cadre des Cej (communes ou syndicats) sont présentés ici. L'intégralité des EAJE est recensée dans la cartographie précédente.

Au total, les contrats enfance-jeunesse signés sur le territoire de GBM comptent 24 EAJE en PSU (à noter que les EAJE ayant comme mode de tarification la Paje ne sont pas intégrés dans un Cej)
-4 syndicats et 6 communes financent le fonctionnement d'un EAJE.

❖ L'accueil individuel

L'accueil individuel du jeune enfant peut être réalisé par des assistants maternels soit à leur domicile soit en Maison d'Assistants Maternels ou par un salarié au domicile des parents (garde à domicile).

Assistant maternel : agréé par le conseil départemental. Il accueille les enfants à son domicile. Le parent est l'employeur.

En 2021, GBM compte 754 assistants maternels agréés offrant 2500 places théoriques.

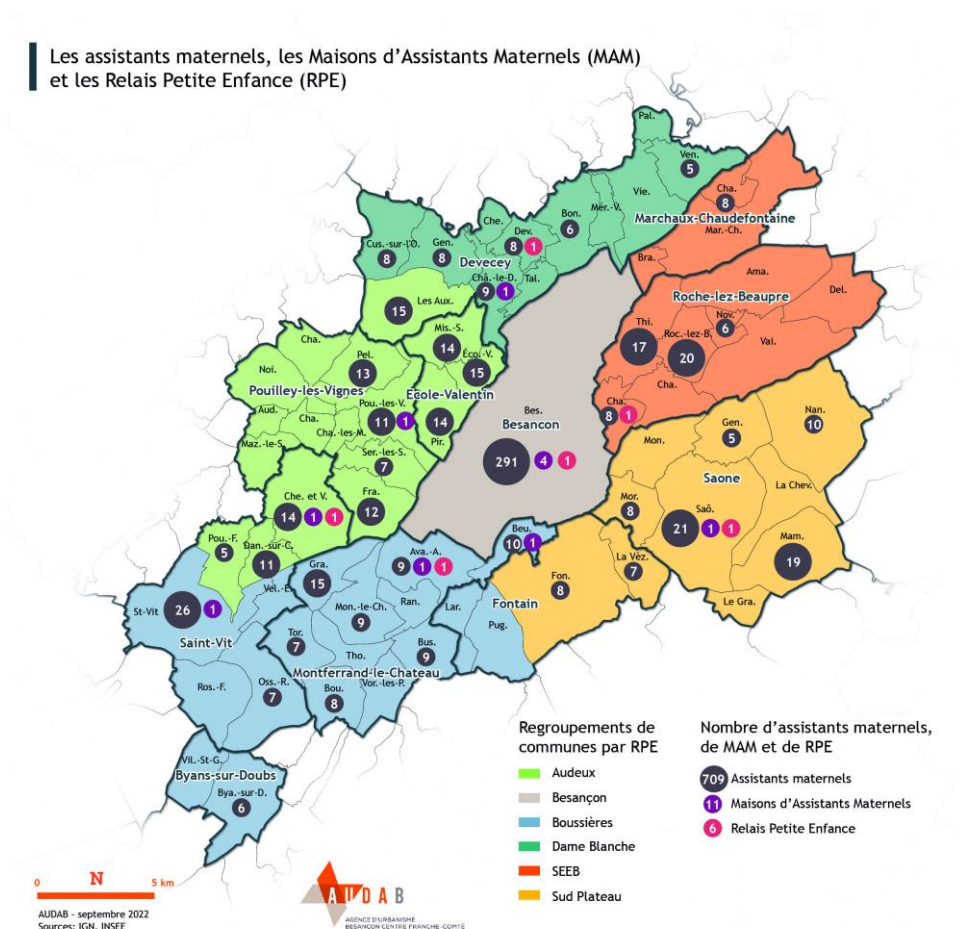
Maison d'assistants maternels (MAM) : depuis 2010, les assistants maternels agréés ont la possibilité de se regrouper et d'exercer leur métier en dehors de leur domicile, dans des locaux appelés «Maisons d'assistants maternels». Considérée par la Caf comme une offre d'accueil individuel, elle permet aux assistants maternels d'accueillir chacun un maximum de quatre enfants simultanément dans un même lieu. Les parents sont les employeurs directs des assistants maternels qui y accueillent leurs enfants.

Sur GBM, 11 MAM se sont constituées : dont 4 à Besançon et 7 dans d'autres communes de GBM comptabilisant 125 places d'accueil sur les 2500 places théoriques existantes en accueil individuel.

Garde d'enfants au domicile des parents : les parents sont employeurs d'une personne qui garde leur enfant à leur domicile.

Les relais petite enfance (RPE) : anciennement Ram (relais assistants maternels), sont des lieux gratuits d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants. Leurs missions ont été élargies par la loi d'accélération et simplification de l'Action Publique (dite loi Asap) de décembre 2020 : ils deviennent ainsi des points de référence et sources d'information pour les parents et les professionnels sur l'ensemble des modes d'accueil, y compris la garde d'enfants à domicile.

GBM compte, 6 relais petite enfance, qui couvrent l'intégralité du territoire.



Effectif et évolution du nombre d'assistants maternels par bassin opérationnel des services aux familles

Bassin opérationnel des services aux familles	NB ASSISTANTES MATERNELLES ACTIVES en 2016	NB ASSISTANTES MATERNELLES ACTIVES en 2021	Evolution du nombre d'assistants maternels 2016-2021 (effectif)
Bassin opérationnel des services aux familles de Byans sur Doubs	11	6	-5
Bassin opérationnel des services aux familles de Devecey	92	63	-29
Bassin opérationnel des services aux familles d'Ecole-Valentin	51	43	-8
Bassin opérationnel des services aux familles de Fontain	24	21	-3
Bassin opérationnel des services aux familles de Marchaux-Chaudefontaine	16	9	-7
Bassin opérationnel des services aux familles de Montferrand le Château	90	75	-15
Bassin opérationnel des services aux familles de Pouilley-les-Vignes	76	49	-27
Bassin opérationnel des services aux familles de Roche lez Beauré	76	61	-15
Bassin opérationnel des services aux familles de Saint-Vit	91	66	-25
Bassin opérationnel des services aux familles de Saône	90	70	-20
Total GBM Hors Besançon	617	463	-154 soit -25 %
Besançon	438	291	-147 soit -34%
Total GBM	1055	754	-301 soit -29%

Tableau 3 – Source Caf du Doubs 2021

GBM compte 754 assistants maternels agréés en 2021 offrant 2500 places théoriques, **soit une baisse de 29 % en 5 ans.**

Le territoire de GBM a connu une baisse de 300 assistants maternels soit une perte de 1200 places théoriques qui s'explique par :

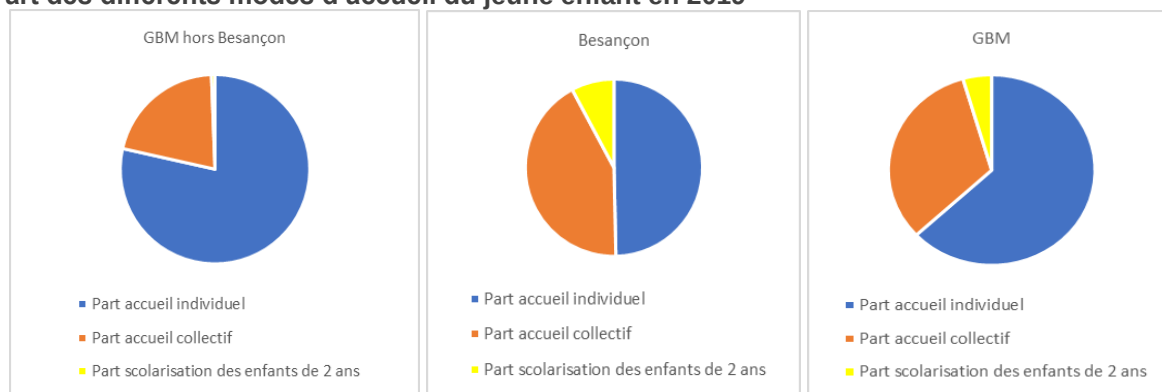
- la baisse tendancielle du nombre de naissances,
- les départs à la retraite non remplacés,
- le développement des micro-crèches privées,
- la crise sanitaire.

Part des différents modes d'accueil du jeune enfant et son évolution

	Part accueil individuel (chez l'assistant maternel, chez les parents, MAM)		Part accueil collectif (EAJE, micro-crèche)		Part scolarisation Des enfants âgés de 2 ans	
	2016	2019	2016	2019	2016	2019
Besançon	50,4%	49,6%	39,7%	42,5%	9,9%	7,8%
GBM hors Besançon	81,1%	78,5%	18,2%	20,9%	0,6%	0,6%
GBM	64,7%	63,1%	29,7%	32,5%	5,6%	4,5%

Tableau 4 – Source Caf du Doubs 2021

Part des différents modes d'accueil du jeune enfant en 2019



Figures 1,2,3 – Source Caf du Doubs 2021

La part de l'accueil individuel est de 78,5 % à GBM hors Besançon contre 49,6 % à Besançon
(Figures 1 et 2).

Evolution 2016-2019	Offre d'accueil individuel (chez l'assistant maternel, chez les parents, MAM)	Offre d'accueil collectif (EAJE, micro-crèche)	Scolarisation des enfants âgés de 2 ans
Besançon	-1%	+15%	-21%
GBM hors Besançon	-3%	+7%	0%
GBM	-2%	+10%	-20%

Tableau 5 – Source Caf du Doubs 2021

L'offre d'accueil collectif progresse à Besançon et à GBM hors Besançon alors que l'accueil individuel baisse.

❖ L'adéquation de l'offre d'accueil petite enfance avec les besoins du territoire

L'offre d'accueil globale est mesurable avec le taux de couverture global qui calcule le nombre de places d'accueil en individuel, en collectif ou en garde à domicile pour 100 enfants de moins de 3 ans.

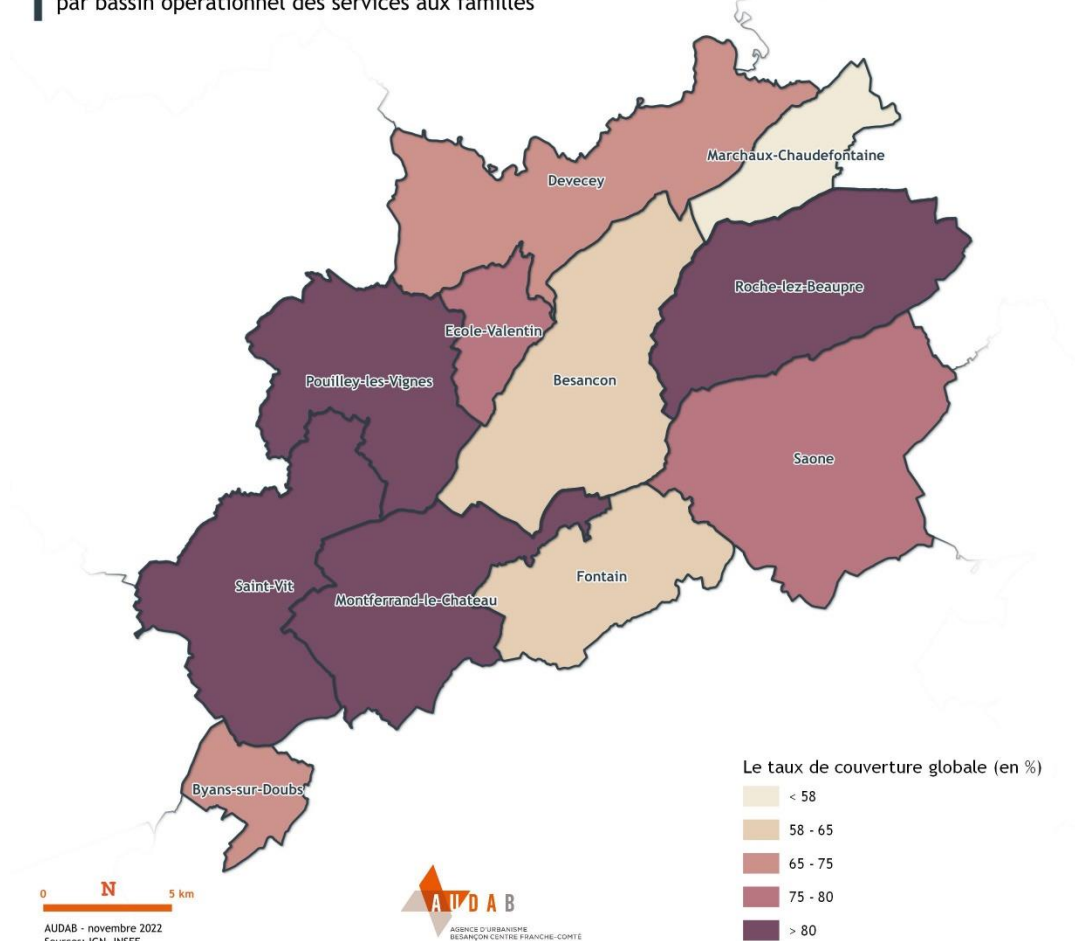
Il est présenté ci-dessous par bassin opérationnel des services aux familles puis par commune. Cette présentation a pour objectif d'identifier les besoins non couverts donc de développement potentiel au niveau communal mais de les relativiser en démontrant les dynamiques opérées sur un même bassin opérationnel des services aux familles.

Repères taux de couverture global :

- le taux national est de 59,8 places pour 100 enfants de moins de 3 ans
- Le taux de couverture global départemental est 65,9 places pour 100 enfants

Taux de couverture global par bassin opérationnel des services aux familles en 2019

Le taux de couverture global (de l'offre d'accueil globale petite enfance)
par bassin opérationnel des services aux familles

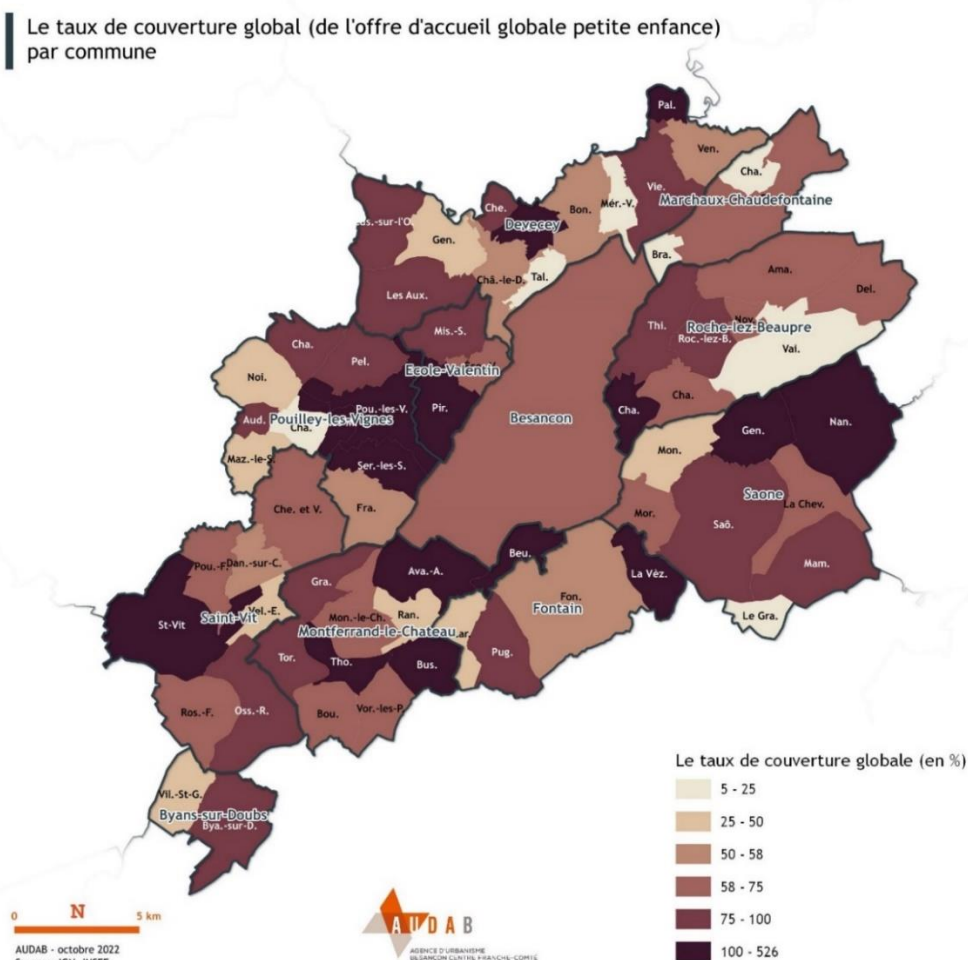


Bassins opérationnel des services aux familles	Moins de 3 ans en 2019 (effectif)	Part dans la pop en %	Pop totale	Taux de couverture Global en 2019 (%)
Bassin opérationnel des services aux familles Byans sur Doubs	36	4,1%	868	68
Bassin opérationnel des services aux familles Devecey	320	2,9%	11 174	72
Bassin opérationnel des services aux familles Ecole Valentin	268	3,7%	7 315	80
Bassin opérationnel des services aux familles Fontain	87	2,7%	3 246	64
Bassin opérationnel des services aux familles Marchaux-Chaufontaine	74	4,2%	1 780	51
Bassin opérationnel des services aux familles Montferrand le Château	345	2,9%	11 689	92
Bassin opérationnel des services aux familles Pouilley les vignes	277	2,9%	9 708	85
Bassin opérationnel des services aux familles Roche lez Beupré	276	2,6%	10 700	83
Bassin opérationnel des services aux familles Saint Vit	366	3,3%	11 147	83
Bassin opérationnel des services aux familles Saône	300	2,9%	10 206	77
Total GBM hors Besançon	2348	3%	77 883	80
Besançon	3681	3,1%	117 912	62
TOTAL GBM	6029	3,1%	195 745	69,5

Tableau 5 – Source Caf du Doubs 2021

Sur l'ensemble de GBM les taux de couverture petite enfance sont supérieurs à la moyenne nationale à l'exception du secteur de Marchaux-Chaufontaine. On peut souligner également que les bassins de proximité de Besançon et de Fontain sont légèrement au-dessus de la moyenne nationale (59,8%) (Tableau 5).

Taux de couverture global par communes en 2019



Evolution du taux de couverture global 2016-2019

Bassins de proximité	Taux de couverture global 2016	Taux de couverture global 2019	Evolution du taux de couverture global
Bassin opérationnel des services aux familles de Byans-sur-Doubs	124	68	-55
Bassin opérationnel des services aux familles de Devecey	76	72	-4
Bassin opérationnel des services aux familles d'Ecole-Valentin	66	80	14
Bassin opérationnel des services aux familles de Fontain	62	64	2
Bassin opérationnel des services aux familles de Marchaux-Chaudefontaine	62	51	-10
Bassin opérationnel des services aux familles de Montferrand le Château	77	92	15
Bassin opérationnel des services aux familles de Pouilley-les-Vignes	86	85	-2
Bassin opérationnel des services aux familles de Roche lez Beaupré	83	83	-1
Bassin opérationnel des services aux familles de Saint-Vit	86	83	-2
Bassin opérationnel des services aux familles de Saône	80	77	-2
Total GBM Hors Besançon	79	80	1
Besançon	57	62	5
GBM	65,9	69,50	4

Tableau 6 - Source : Caf du Doubs 2021

L'explication de l'évolution du taux de couverture global peut-être multifactorielle : baisse ou augmentation du nombre d'assistants maternels, création ou fermeture d'un accueil collectif, l'arrivée de familles avec des enfants de moins de 3 ans dans une commune à l'occasion de la construction de logements.

Par exemple, dans le bassin opérationnel des services aux familles de Byans-sur-Doubs, la baisse du taux de couverture global s'explique par des effets combinés avec une baisse du nombre d'assistants maternels et l'ouverture d'une structure d'accueil corrélés à l'augmentation du nombre d'enfants du territoire qui a plus que doublé (données Caf 12/2021).

A RETENIR :

Une baisse du nombre des naissances

En 2019, 3,1% de la population de Grand Besançon Métropole, est âgée de moins de trois ans
Taux de couverture global satisfaisant à très satisfaisant avec toutefois une légère faiblesse de l'offre sur l'Est bisontin et Besançon.

Baisse du nombre d'assistants maternels

2. Enfance - Jeunesse

Au dernier recensement, un tiers de la population totale de GBM a moins de 25 ans, ce taux est de 27,5 % au niveau national. C'est principalement dans la catégorie des 18-24 ans que ce taux est le plus important, il représente plus de 13% de la population.

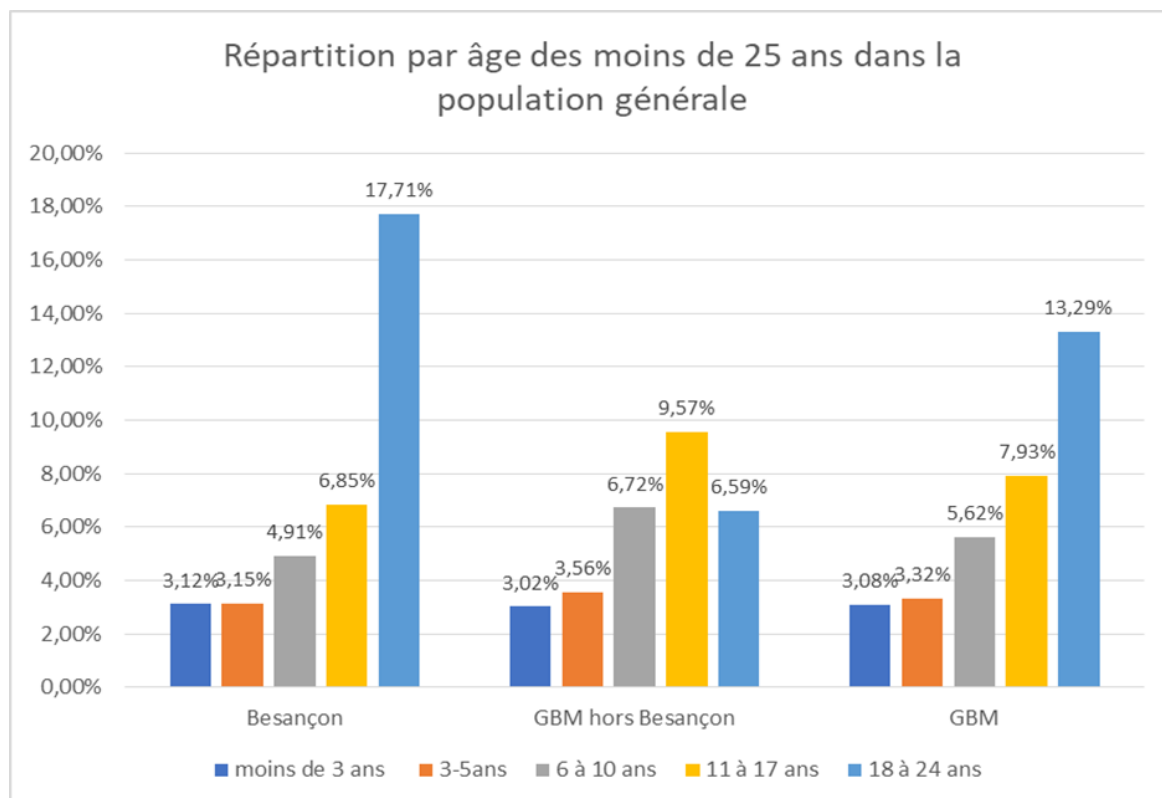


Figure 1 – Source INSEE RP 2019

A Besançon, les 18-24 ans représentent 17,7 % de la population contre 6,5 % de la population de GBM hors Besançon.

A l'inverse les 6-17 ans sont plus présents à GBM hors Besançon que dans la ville centre.

Répartition par âge des moins de 25 ans

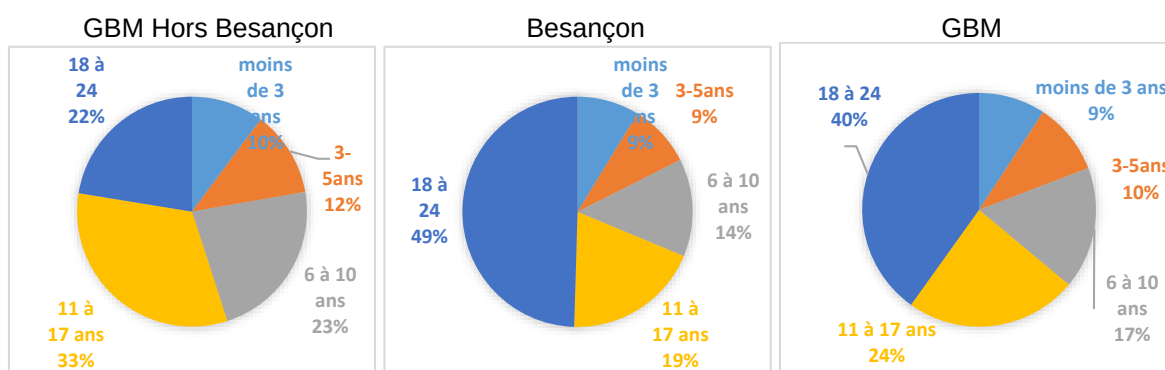


Figure 2 – Source INSEE RP 2019

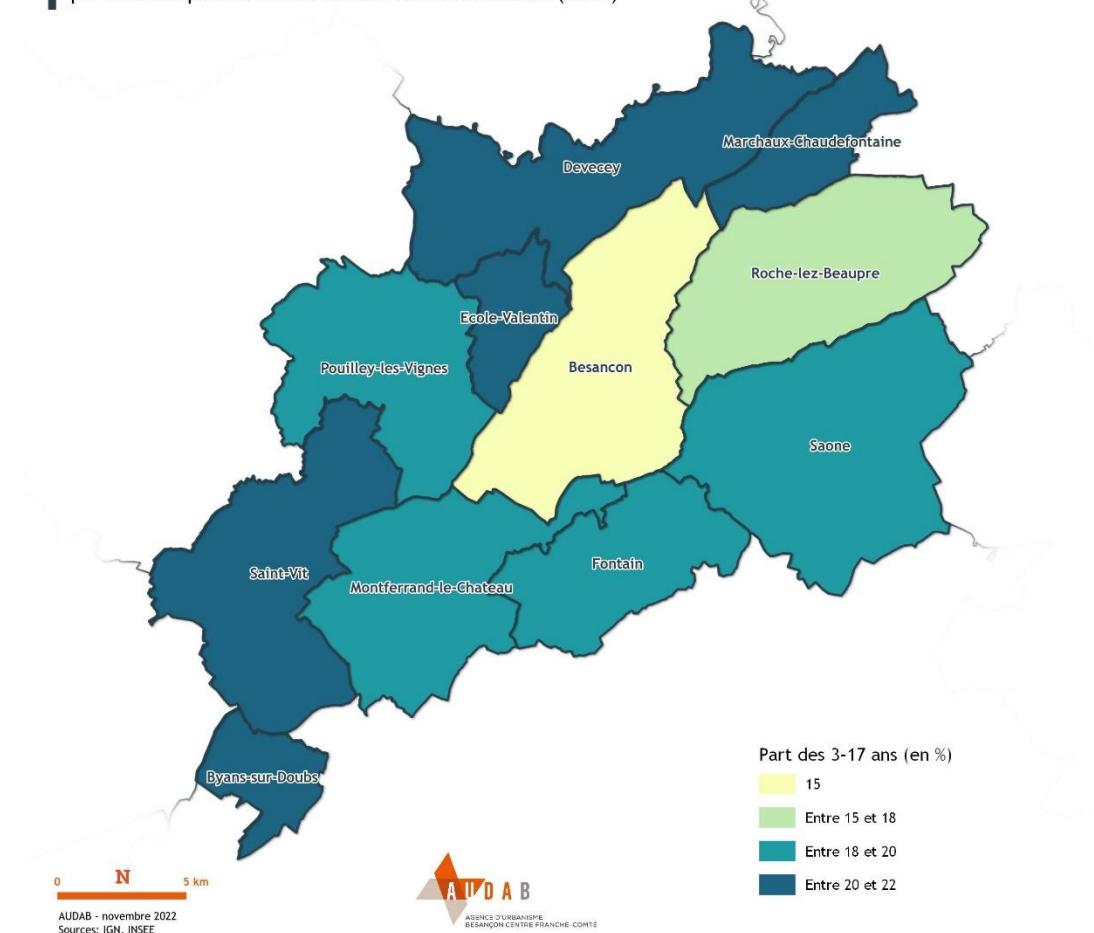
A Besançon, en 2019, les 18-24 ans représentent la moitié des moins de 25 ans contre 22% à GBM hors Besançon.

A l'inverse, les 6-17 ans représentent 56 % des moins de 25 ans à GBM hors Besançon contre 33 % pour la ville centre.

❖ Les 3-17 ans dans les 11 bassins opérationnels des services aux familles

En 2019, Grand Besançon Métropole compte 33 032 habitants de 3 à 17 ans, soit 17 % de la population de la métropole.

Part des 3-17 ans dans la population générale
par bassin opérationnel des services aux familles (2019)

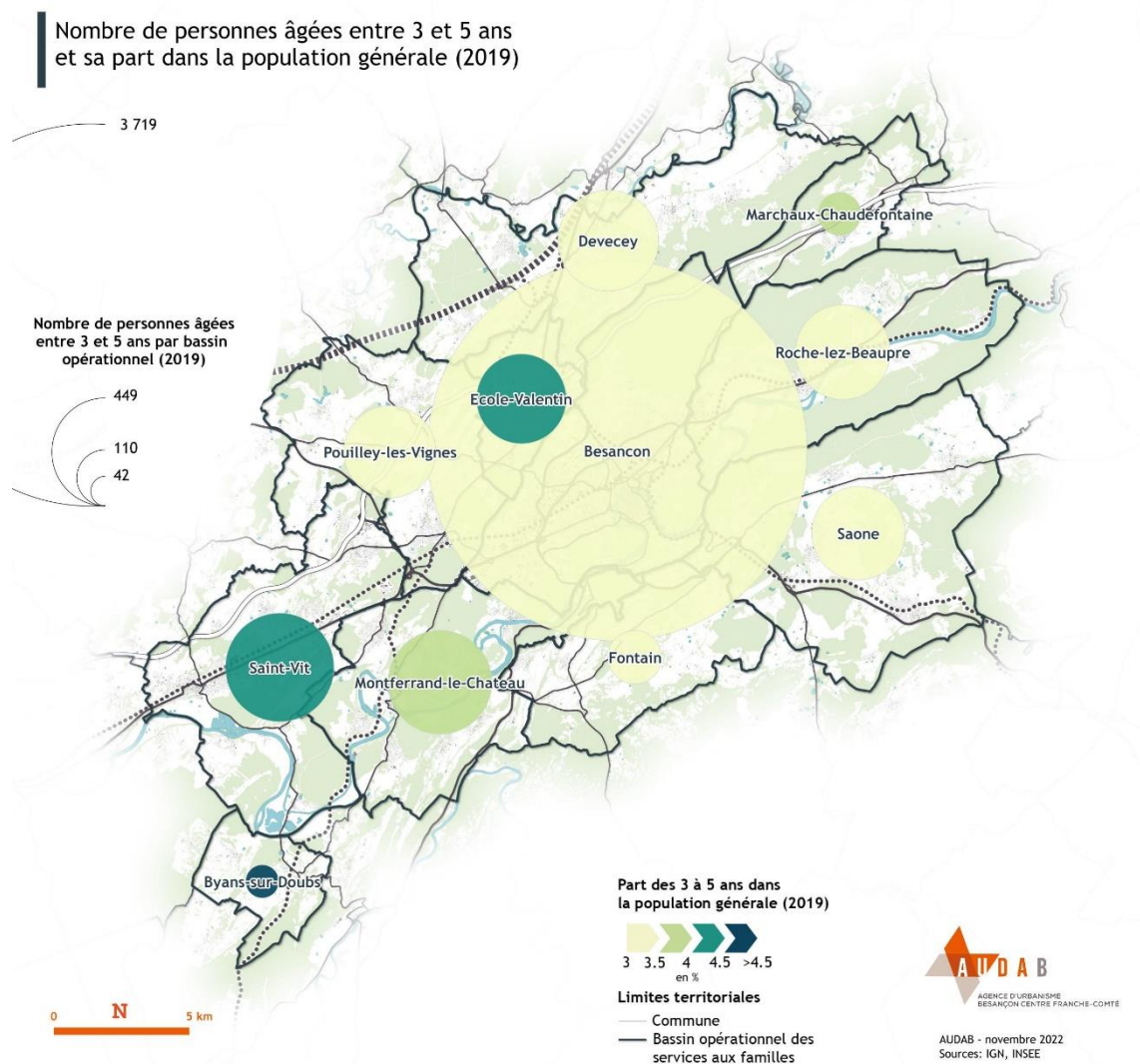


Bassins de proximité	3-17 ans	Population totale du bassin	Part des 3 - 17 ans dans la pop totale
Bassin opérationnel des services aux familles de Byans-sur-Doubs	189	868	21,75%
Bassin opérationnel des services aux familles de Devecey	2 317	11 174	20,74%
Bassin opérationnel des services aux familles d'Ecole-Valentin	1 500	7 315	20,51%
Bassin opérationnel des services aux familles de Fontain	643	3 246	19,81%
Bassin opérationnel des services aux familles de Marchaux-Chaudefontaine	378	1 780	21,25%
Bassin opérationnel des services aux familles de Montferrand-le-Château	2 242	11 689	19,18%
Bassin opérationnel des services aux familles de Pouilley-les-Vignes	1 928	9 708	19,86%
Bassin opérationnel des services aux familles de Roche-lez-Beaupré	1 891	10 700	17,67%
Bassin opérationnel des services aux familles de Saint-Vit	2 327	11 147	20,88%
Bassin opérationnel des services aux familles de Saône	2 033	10 206	19,92%
Besançon	17 584	117 912	14,91 %
Total Grand Besançon (hors Besançon)	15 447	77 833	19,85%
Total GBM	33 032	195 745	16,88 %

Source : INSEE, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire -2019

❖ Les enfants âgés de 3 à 5 ans

Les 3 - 5 ans représentent au 1^{er} janvier 2019, 6 493 enfants pour GBM soit 3,3 % de la population totale de la métropole.



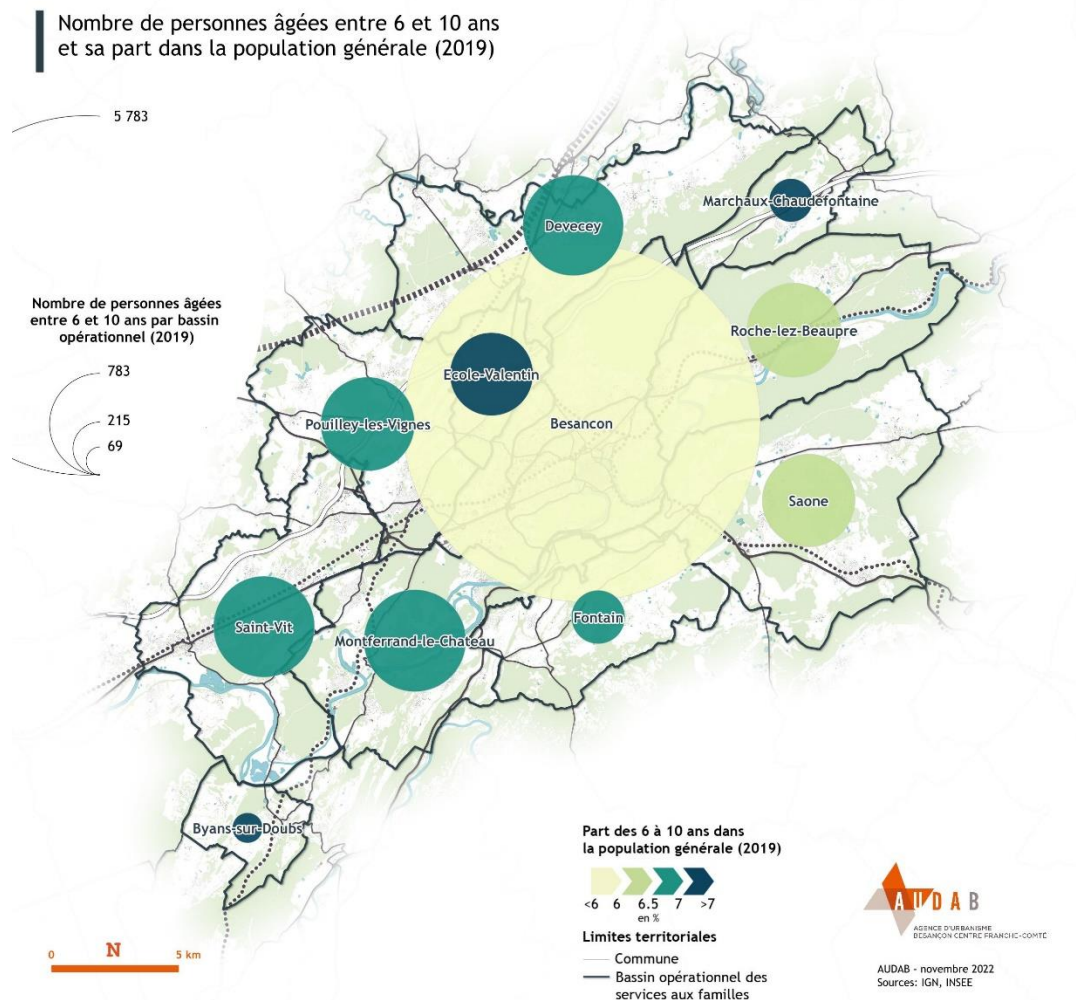
	3-5 ans (effectif)	Population totale du bassin	Part des 3 - 5 ans dans la pop générale
Bassin opérationnel des services aux familles de Byans-sur-Doubs	42	868	4,8%
Bassin opérationnel des services aux familles de Devecey	387	11 174	3,5%
Bassin opérationnel des services aux familles d'Ecole-Valentin	306	7 315	4,2%
Bassin opérationnel des services aux familles de Fontain	109	3 246	3,4%
Bassin opérationnel des services aux familles de Marchaux-Chaudefontaine	70	1 780	4%
Bassin opérationnel des services aux familles de Montferrand-le-Château	410	11 689	3,5%
Bassin opérationnel des services aux familles de Pouilley-les-Vignes	324	9 708	3,3%
Bassin opérationnel des services aux familles de Roche-lez-Beaupré	342	10 700	3,2%
Bassin opérationnel des services aux familles de Saint-Vit	449	11 147	4%
Bassin opérationnel des services aux familles de Saône	333	10 206	3,3%
Besançon	3719	117 912	3,2%
Total Grand Besançon (hors Besançon)	2774	77833	3,6%
Total GBM	6493	195745	3,3%

Source : INSEE, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire -2019

❖ Les enfants âgés de 6 à 10 ans

Pour la tranche d'âge des 6 -10 ans, 11 010 enfants sont recensés pour GBM soit 5,6 % de la population de la métropole

La part des enfants de 6 à 10 ans dans la population totale est plus élevée dans GBM hors Besançon (6,7 %) que parmi la population de Besançon centre (4,9%).



	6 -10 ans (effectif)	Population totale du bassin	Part des 6 à 10 ans dans la population générale
Bassin opérationnel des services aux familles de Byans-sur-Doubs	69	868	7,92%
Bassin opérationnel des services aux familles de Devecey	759	11 174	6,80%
Bassin opérationnel des services aux familles d'Ecole-Valentin	517	7 315	7,07%
Bassin opérationnel des services aux familles de Fontain	215	3 246	6,63%
Bassin opérationnel des services aux familles de Marchaux-Chaudefontaine	141	1 780	7,91%
Bassin opérationnel des services aux familles de Montferrand-le-Château	783	11 689	6,70%
Bassin opérationnel des services aux familles de Pouilley-les-Vignes	661	9 708	6,81%
Bassin opérationnel des services aux familles de Roche-lez-Beaupré	666	10 700	6,22%
Bassin opérationnel des services aux familles de Saint-Vit	768	11 147	6,89%
Bassin opérationnel des services aux familles de Saône	647	10 206	6,34%
Besançon	5 784	117 912	4,91%
Total Grand Besançon (hors Besançon)	5 227	77 833	6,72%
Total GBM	11 010	195 745	5,62%

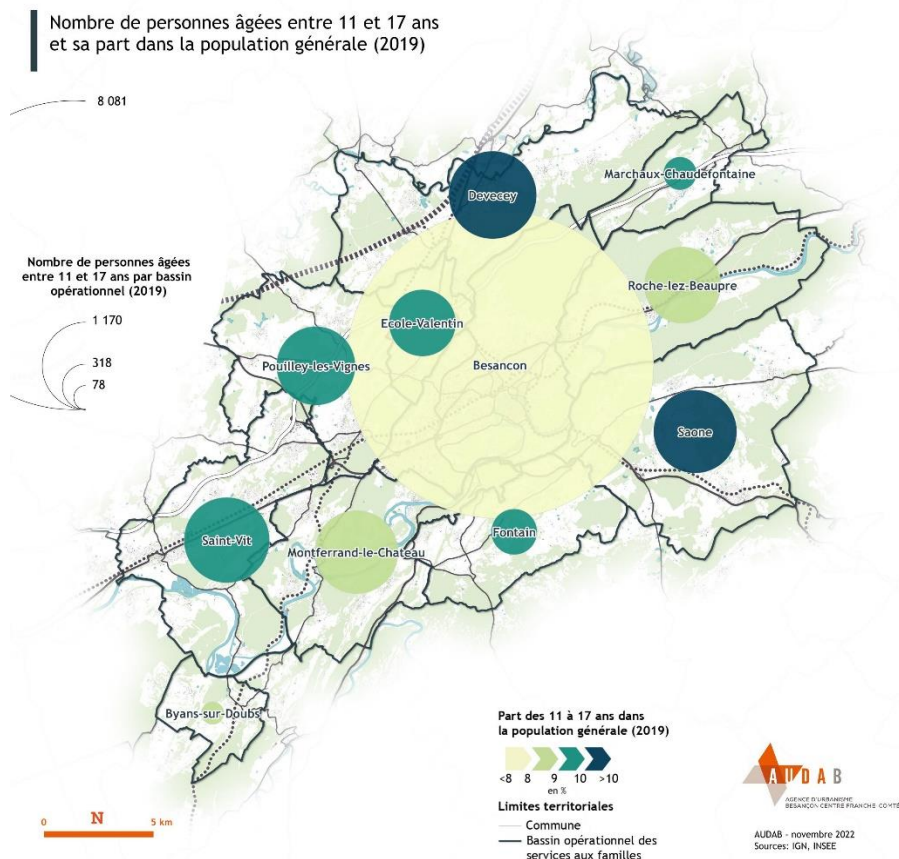
Source : INSEE, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire -2019

❖ Les enfants âgés de 11 à 17 ans

Pour la tranche d'âge des 11-17 ans, 15 529 adolescents sont recensés pour GBM soit 7,9 % de la population totale de la métropole.

A l'inverse des autres classes d'âge, les adolescents de 11 à 17 ans représentent près de 10 % de la population des communes de GBM hors Besançon et 33 % de la population de moins de 25 ans.

Alors que pour Besançon, cette catégorie représente 6,8 % de la population totale (8081 adolescents) et moins de 20 % des moins de 25 ans.



	11 – 17 ans (effectif)	Population totale du bassin	Part des 11 à 17 ANS dans la population générale
Bassin opérationnel des services aux familles de Byans-sur-Doubs	78	868	8,99%
Bassin opérationnel des services aux familles de Devecey	1170	11 174	10,47%
Bassin opérationnel des services aux familles d'Ecole-Valentin	677	7 315	9,25%
Bassin opérationnel des services aux familles de Fontain	318	3 246	9,81%
Bassin opérationnel des services aux familles de Marchaux-Chaudefontaine	167	1 780	9,38%
Bassin opérationnel des services aux familles de Montferrand-le-Château	1049	11 689	8,97%
Bassin opérationnel des services aux familles de Pouilley-les-Vignes	942	9 708	9,71%
Bassin opérationnel des services aux familles de Roche-lez-Beaupré	883	10 700	8,25%
Bassin opérationnel des services aux familles de Saint-Vit	1110	11 147	9,96%
Bassin opérationnel des services aux familles de Saône	1 054	10 206	10,32%
Besançon	8 081	117 912	6,85%
Total Grand Besançon (hors Besançon)	7 446	77 833	9,57%
Total GBM	15 529	195 745	7,93%

Source : INSEE, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire -2019

❖ Offre périscolaire et offre extrascolaire

Les temps périscolaires correspondent au temps de l'enfant passé en dehors des heures de classe en période scolaire, autrement dit :

- Les jours de classe : Le matin, la pause méridienne et le soir

Les temps périscolaires peuvent être organisés :

- Soit en garderie, pour assurer la « surveillance » des enfants

- Soit en accueil de loisirs périscolaire déclaré, doté d'une équipe d'encadrement qualifiée qui met en œuvre un projet pédagogique.

Les temps extrascolaires correspondent au temps où l'enfant n'a pas école c'est-à-dire les vacances scolaires.

Pour la Caf, le mercredi est déclaré en périscolaire si la collectivité développe des activités périscolaires et extrascolaires. Si la collectivité ne développe pas d'activité périscolaire, le mercredi est déclaré en extrascolaire.

En 2022, Grand Besançon Métropole compte 112 Accueils de Loisirs sans Hébergements (ALSH) périscolaires/extrascolaires confondus pour 61 communes :

- 8 syndicats ont la compétence jeunesse concernant 8 ALSH péri /extra et couvrent 23 communes ;
- 2 groupements de communes qui concernent 4 ALSH et couvrent 5 communes ;
- 33 communes comptent 100 ALSH dont 70 ALSH pour Besançon.

La gestion des ALSH dans GBM est essentiellement associative, seulement 6 communes gèrent en direct.



La prestation de service ALSH Adolescents

La Prestation de Service ALSH adolescents finance le temps d'accueil des adolescents au sein des ALSH périscolaires et extrascolaires dédiés aux 12/17 ans et des accueils de jeunes (14/17 ans) déclarés auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) et proposant un accueil spécifique à destination des adolescents.

Les critères obligatoires du projet éducatif du service d'accueil :

- Une ouverture et un accès à tous visant à favoriser la mixité sociale,
- L'inclusion de tous les enfants, en particulier des enfants en situation de handicap,
- Une implantation territoriale de structures en adéquation avec les besoins locaux,
- La prise en compte de la place des parents,
- La mise en place d'activités diversifiées excluant les cours et les apprentissages particuliers.

On compte 12 ALSH Adolescents à GBM : 4 à Besançon et 8 à GBM hors Besançon.

La prestation de service jeune

La Prestation de Service Jeunes a pour objectif de soutenir les structures jeunesse dans l'accompagnement des jeunes âgés de 12 à 25 ans en finançant des postes d'animateurs qualifiés. Il vise à accompagner la professionnalisation de l'accompagnement destiné aux adolescents et à encourager la consolidation et l'évolution de l'offre en direction des jeunes. Il constitue à ce titre un levier au profit des objectifs poursuivis par la Cnaf et les Caf en direction des jeunes dans le cadre de la Convention d'objectifs et de gestion signée avec l'Etat pour la période 2018-2022 :

- Encourager les initiatives des adolescents en accompagnant leurs projets et en renforçant une présence éducative à leurs côtés, tant dans les structures qui les accueillent que sur Internet et les réseaux sociaux ;
- Poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes en encourageant leur engagement citoyen et en facilitant leur processus de décohabitation.



❖ Focus sur les 18-24 ans

Une étude récente de l'INSEE BFC définit les caractéristiques démographiques de la Métropole en soulignant l'attractivité de GBM à l'égard des jeunes en raison de la présence d'un pôle universitaire (Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté no 76 - Octobre 2020).

2019	18-24 ans (effectif)	Part dans la population %	Population totale
GBM Hors Besançon	4 433	5,7 %	77 833
Besançon	20 882	17,7 %	117 912
Total GBM	26 015	13,3 %	195 745

Activités déclarées par les jeunes âgés de 18 à 24 ans de Grand Besançon Métropole lors de RP 2018

Age	Actifs en emploi*	Chômeurs *	Elèves, étudiants*	Hommes et femmes au foyer + inactifs*	Ensemble
18	561	316	3 436	101	4 414
19	803	365	3 149	128	4 445
20	1 137	330	2 653	168	4 287
21	1 308	445	1 786	158	3 696
22	1 482	377	1 267	179	3 304
23	1 564	383	863	115	2 925
24	1 616	423	545	195	2 780

Etude complémentaire - Sources Insee RP 2018

A retenir

Au dernier recensement, 33% de la population totale de GBM a moins de 25 ans

17 % de la population de la métropole a de 3 à 17 ans

A Besançon, en 2019, les 18-24 ans représentent la moitié des moins de 25 ans

À GBM hors Besançon les 6-11 ans représentent 56 % des moins de 25 ans

En 2022, Grand Besançon Métropole compte 112 ALSH périscolaires/extrascolaires

Des grilles tarifaires non homogènes et un reste à charge aux familles très inégal sur le territoire pour les accueils de loisirs sans hébergement

Accueils jeunes, ados et PS jeunes à développer

3. Soutien à la parentalité

Pour la Caf, les actions de soutien à la parentalité ont pour spécificité de placer la reconnaissance des compétences parentales comme fondement du bien-être et de l'éducation, et qui « privilégient une prévention prévenante, attentive aux singularités individuelles, sans schéma prédictif, évaluatif ou normatif. Elles utilisent comme levier, la mobilisation des parents qui ne sont pas seulement des bénéficiaires de l'action proposée mais en sont les acteurs ». (Circulaire de février 2012 relative à la coordination des dispositifs de soutien à la parentalité).

La Caf intervient dans la coordination des actions de ses partenaires et dans le soutien financier des principaux dispositifs de soutien à la parentalité.

❖ Les familles

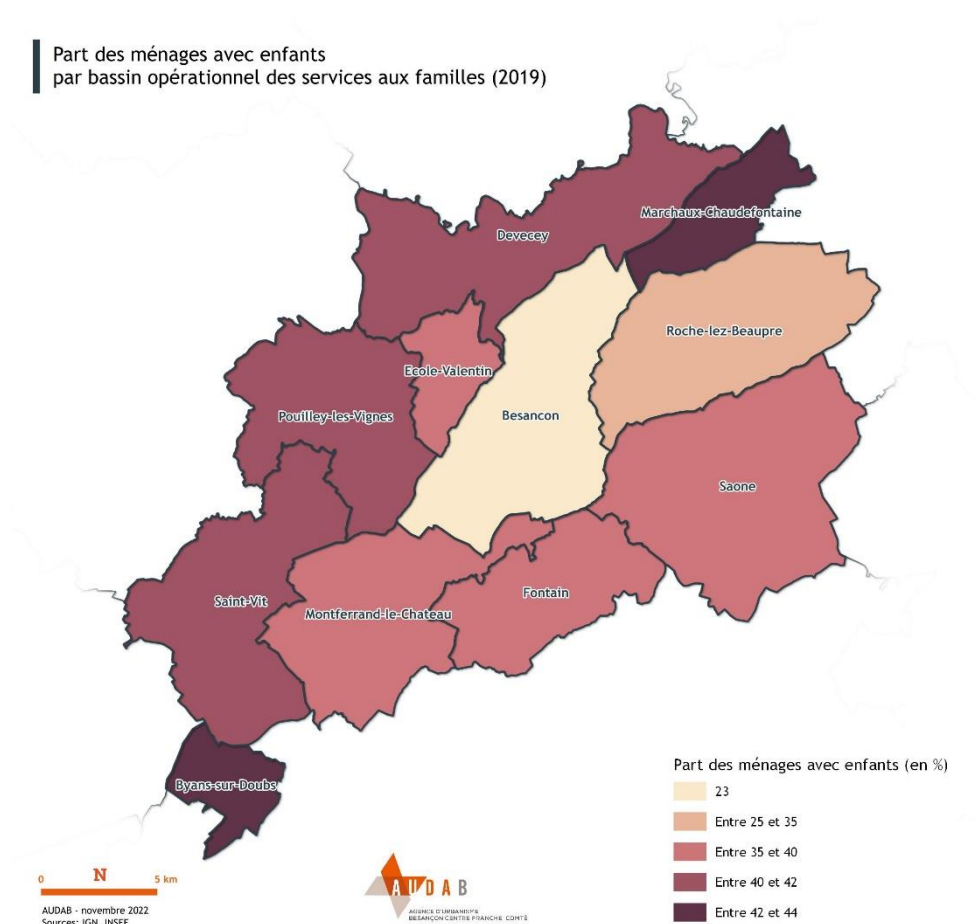
Dans le cadre de cette thématique, seuls les **ménages familles avec enfants** ont été retenus pour calculer la part des couples avec enfants et des familles monoparentales dans cet ensemble.

Rappel définitions

Selon l'Insee, un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne. Un ménage peut également comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;*
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).*



Ménages familles avec enfants en 2019

Familles avec enfants	Fam Couple avec enfant(s) en 2019	Fam Monoparentales en 2019	Part des Fam Monoparentales dans les familles avec enfant(s) 2019
Bassin opérationnel des services aux familles de Byans-sur-Doubs	127	20	14%
Bassin opérationnel des services aux familles de Devecey	1 489	364	20%
Bassin opérationnel des services aux familles d'Ecole-Valentin	885	359	29%
Bassin opérationnel des services aux familles de Fontain	453	82	15%
Bassin opérationnel des services aux familles de Marchaux-Chaudefontaine	247	71	22%
Bassin opérationnel des services aux familles de Montferrand-le-Château	1 495	392	21%
Bassin opérationnel des services aux familles de Pouilley-les-Vignes	1 330	333	20%
Bassin opérationnel des services aux familles de Roche-lez-Beaupré	1 212	405	25%
Bassin opérationnel des services aux familles de Saint-Vit	1 437	445	24%
Bassin opérationnel des services aux familles de Saône	1 284	366	22%
TOTAL GBM Hors Besançon	9 959	2 837	22%
Besançon	9 029	5 745	39%
TOTAL Grand Besançon Métropole	18 987	8 582	31%

Source : INSEE, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire -2019

La part des familles avec enfant(s) (cartographie précédente et tableau ci-dessus) illustre les données présentées dans le diagnostic social de territoire, à savoir que ces ménages sont plus présents à GBM hors Besançon. **Concernant la thématique parentalité, elle démontre une différence significative selon la composition de ces familles. En effet, à GBM hors Besançon, les familles avec enfants sont très majoritairement des couples avec enfant(s) (de 71% à 86% selon les bassins opérationnel des services aux familles).**

Pour Besançon la part des familles couples avec enfant(s) est de 61 %, ainsi 39 % des familles avec enfant(s) sont monoparentales.

Population des ménages et population des ménages familles avec enfants en 2019

Population des ménages familles avec enfant(s) en 2019	Pop Ménages en 2019	Pop mén fam princ Couple avec enfant(s) en 2019	Pop mén fam princ Famille mono en 2019
Bassin opérationnel des services aux familles de Byans-sur-Doubs	848	475	56
Bassin opérationnel des services aux familles de Devecey	11 149	5 792	938
Bassin opérationnel des services aux familles d'Ecole-Valentin	7 206	3 407	876
Bassin opérationnel des services aux familles de Fontain	3 264	1 729	178
Bassin opérationnel des services aux familles de Marchaux-Chaudefontaine	1 819	996	182
Bassin opérationnel des services aux familles de Montferrand-le-Château	11 182	5 728	1 001
Bassin opérationnel des services aux familles de Pouilley-les-Vignes	9 620	5 085	852
Bassin opérationnel des services aux familles de Roche-lez-Beaupré	10 374	4 630	1 053
Bassin opérationnel des services aux familles de Saint-Vit	10 978	5 547	1 165
Sous-total Saône	9 879	4 955	899
TOTAL GBM Hors Besançon	76 318	38 344	7 200
Besançon	112 950	35 648	15 050
TOTAL Grand Besançon Métropole	189 268	73 992	22 250

Source : INSEE, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire -2019

Rappel

Une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants. La monoparentalité peut avoir de multiples origines : séparation, veuvage, parent non déclaré en couple, arrivée de l'enfant sans avoir vécu en couple auparavant.

Composition des ménages familles avec enfant(s) de moins de 25 ans

Détail composition des ménages familles avec enfants de moins de 25 ans selon le nombre d'enfants par bassin opérationnel des services aux familles en 2019

Bassin opérationnel des services aux familles	Fam 1 enfant moins 25 ans en 2019	Fam 2 enfants moins 25 ans en 2019	Fam 3 enfants moins 25 ans en 2019	Part des Fam de 3 enfants et+	Fam 4 enfants ou + moins 25 ans	Part des Fam de 4 enfants ou +
Bassin opérationnel des services aux familles de Byans-sur-Doubs	45	56	10	17,1%	11	9%
Bassin opérationnel des services aux familles de Devecey	593	847	252	17,1%	45	3%
Bassin opérationnel des services aux familles d'Ecole-Valentin	435	536	124	13,3%	25	2%
Bassin opérationnel des services aux familles de Fontain	202	183	84	19,6%	10	2%
Bassin opérationnel des services aux familles de Marchaux-Chaudefontaine	81	141	30	19,8%	25	9%
Bassin opérationnel des services aux familles de Montferrand-le-Château	697	726	224	16,3%	54	3%
Bassin opérationnel des services aux familles de Pouilley-les-Vignes	615	664	180	15,7%	58	4%
Bassin opérationnel des services aux familles de Roche-lez-Beaupré	613	588	183	16,9%	61	4%
Bassin opérationnel des services aux familles de Saint-Vit	680	777	254	17,4%	54	3%
Bassin opérationnel des services aux familles de Saône	613	655	222	17,0%	38	3%
TOTAL GBM hors Besançon	4574	5173	1565	16,6%	382	3%
Besançon	6225	4436	1761	20,4%	972	7%
TOTAL Grand Besançon Métropole	10799	9609	3326	18,7%	1354	5%

❖ Services ou dispositifs d'aide ou de soutien à la parentalité

Les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)

Le REAAP est un réseau interinstitutionnel dont les compétences dépassent celles d'une seule institution. Il laisse la place aux initiatives locales portées par des associations animées par des parents. Les actions REAAP ont un champ d'intervention généraliste de prévention et d'appui qui concerne les parents des enfants jusqu'à 18 ans. Les institutions, associations et structures faisant partie du REAAP proposent des actions de soutien à la parentalité. Conférences débats, ateliers enfants-parents, sorties familiales, groupes de parole... Toutes ces formes d'actions viennent en appui à la fonction parentale et sont développées pour, par et avec les parents.

Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)

Le Contrat local d'accompagnement à la scolarité est un dispositif qui propose, hors temps scolaire, de renforcer la confiance des enfants et des jeunes dans leur capacité de réussite personnelle et scolaire. Il propose aux enfants en difficulté scolaire et/ou sociale, un accompagnement scolaire personnalisé. Il permet d'élargir leurs centres d'intérêt, de leur donner envie d'apprendre à l'école, de les aider à acquérir des méthodes, de faciliter leur accès au savoir et à la culture, de promouvoir leur apprentissage à la citoyenneté et valoriser les acquis afin de renforcer leur autonomie.

Les actions CLAS s'adressent à un groupe d'enfants identifiés, constitué en collectif durant toute l'année scolaire. Ces actions ludiques sont programmées en dehors des temps scolaires, en complémentarité avec l'école, sans être des classes après la classe, ni un temps d'étude pour faire ses devoirs.

Les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP)

Un LAEP est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, des enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Cette structure constitue un terrain de jeu libre pour les enfants et un espace de parole pour les parents. L'accueil des parents se base sur le volontariat, l'anonymat et la confidentialité. Des professionnels et des bénévoles formés à l'écoute, accueillent les familles.

Au total, GBM compte 9 LAEP dont 7 à Besançon, 1 à Ecole Valentin et 1 à Novillars.

La médiation familiale

La médiation familiale se définit comme un processus de construction ou de reconstruction du lien familial. Elle s'applique dans les champs suivants : divorces, séparations, conflits familiaux autour du maintien des liens grands-parents/petits-enfants, conflits familiaux entre parents et jeunes adultes.

GBM compte 1 lieu de « médiation familiale » situé à Besançon couvrant l'ensemble des communes du territoire.

Les espaces Rencontre

Les espaces de rencontre sont des lieux d'exercice du droit de visite qui visent le maintien ou le rétablissement des liens entre les parents et leurs enfants dans des situations particulièrement conflictuelles ou lors de difficultés spécifiques. Ce lieu, agréé par les services de la Préfecture, permet à un enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers, ou de faire l'objet d'une remise à un parent ou à un tiers.

GBM compte 1 « espace rencontre » situé à Besançon couvrant l'ensemble des communes du territoire.

Les ludothèques

La ludothèque est un équipement culturel où se pratiquent à la fois le jeu libre, le prêt et des animations ludiques. Sa structuration autour des jeux et des jouets permet d'accueillir des personnes de tout âge. C'est un lieu ressource géré par des ludothécaires. Sa mission est "de donner à jouer" et de favoriser le lien parents/enfants.

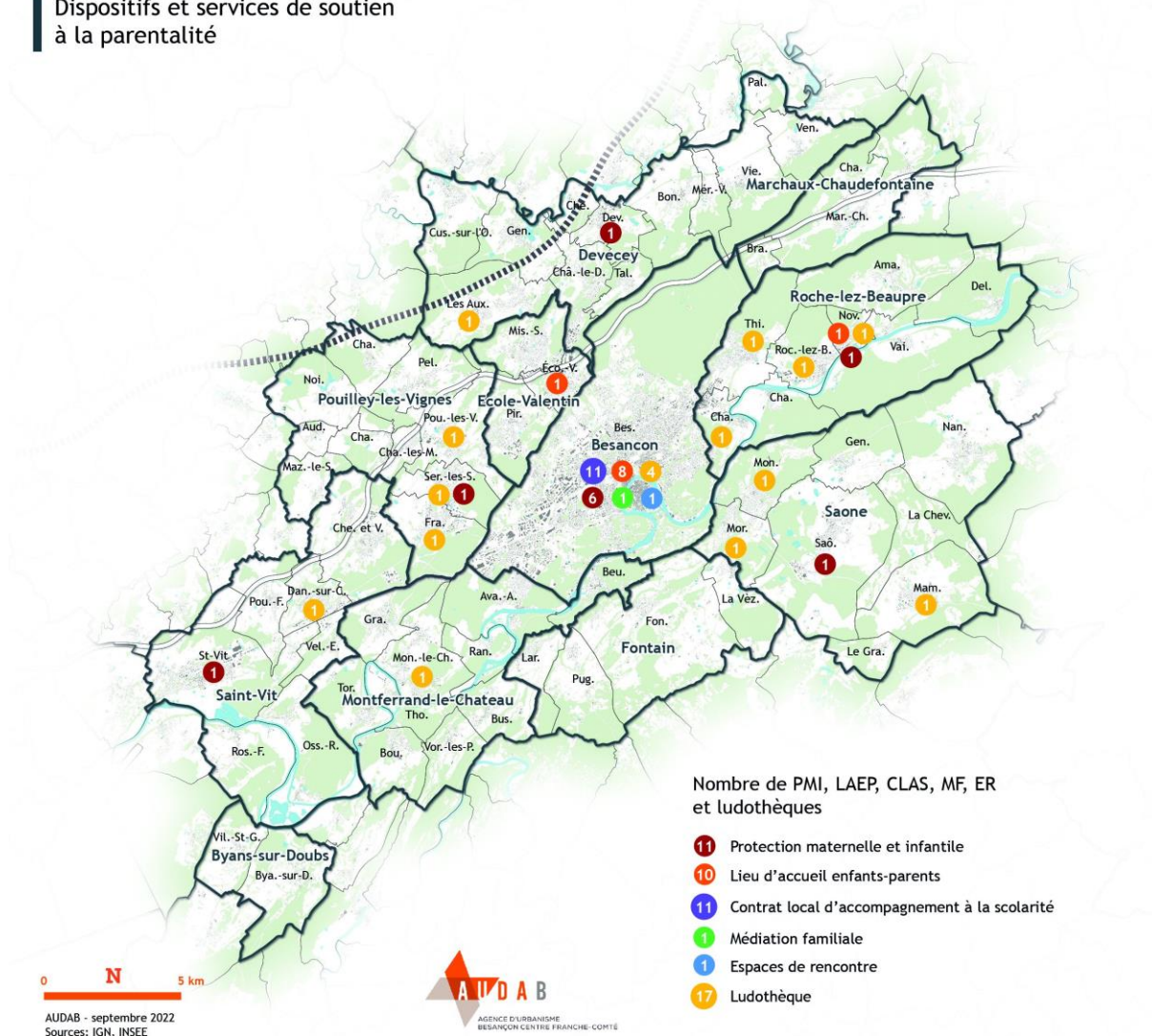
GBM compte 16 ludothèques dont 4 sont situées à Besançon.

Protection Maternelle Infantile

Le service de protection maternelle et infantile (PMI) est un service départemental. Le service de PMI organise notamment des consultations et des actions médico-sociales de prévention et de suivi en faveur des femmes enceintes, des parents et des enfants de moins de 6 ans, ainsi que des activités de planification familiale et d'éducation familiale.

GBM compte 11 PMI qui couvrent l'intégralité du territoire.

Dispositifs et services de soutien à la parentalité



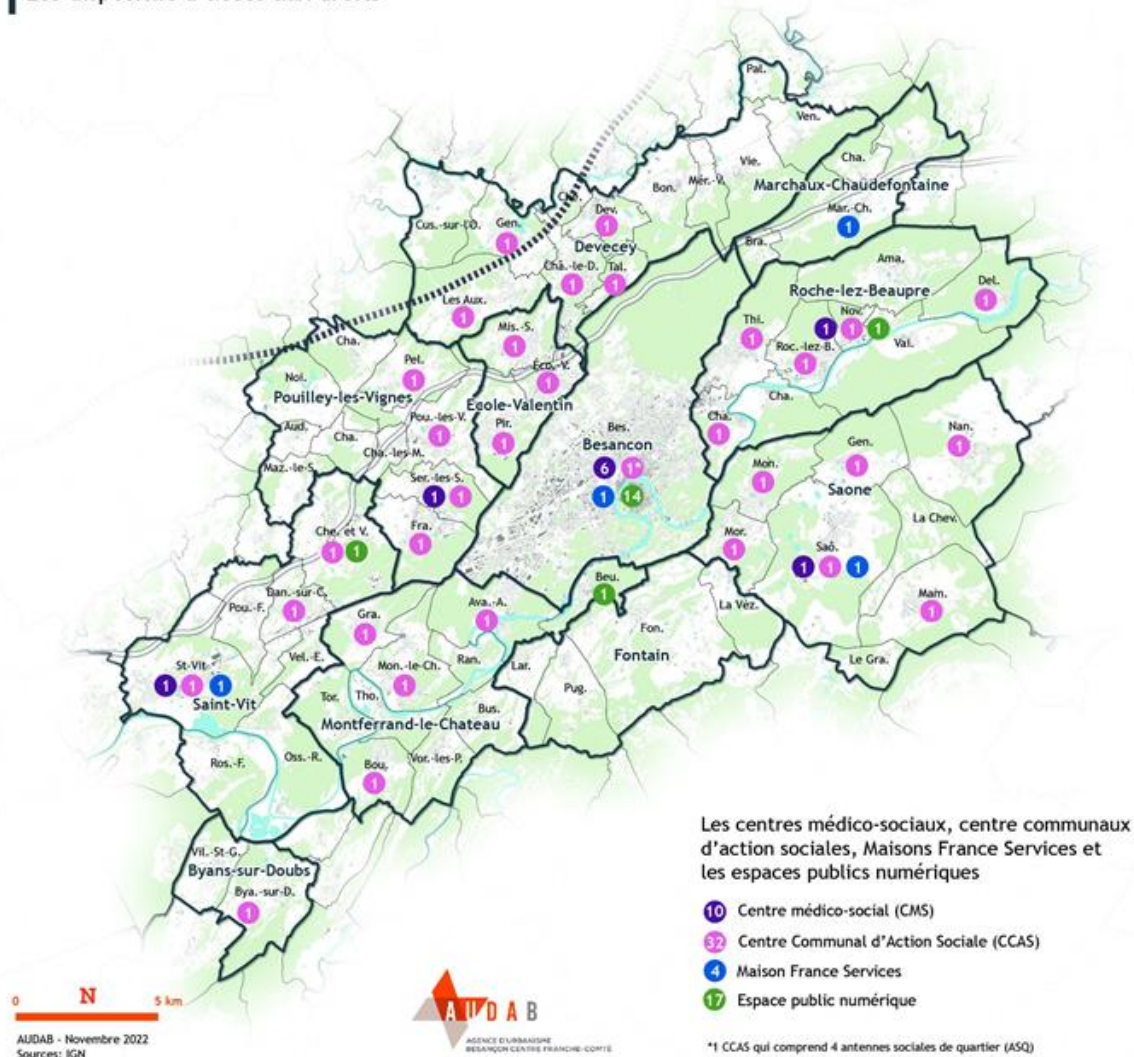
Hormis à Besançon, peu d'équipements financés par la Caf en lien avec les familles et les parents sont proposés sur GBM hors Besançon, à l'exception des Laep sur Ecole-Valentin et Novillars.

4. Accès aux droits

Quels maillages existants des services sur le territoire de GBM ?

- Centres médico-sociaux, Département du Doubs chef de file de l'action sociale
- Centre communal d'action sociale (CCAS) et les antennes sociales de quartier (ASQ) de la ville de Besançon
- Centres communaux d'action sociale des communes de GBM + de 1500 habitants (compétence obligatoire)
- Maisons France Services
- Espaces publics numériques
- Bornes Caf : point info Caf

Les dispositifs d'accès aux droits



5. Animation de la vie sociale

L'animation de la vie sociale est une thématique transversale.
Quelle territorialisation de l'animation de la vie sociale dans GBM ?

❖ Eléments de définition

L'animation de la vie sociale ne repose pas uniquement sur les centres sociaux et les espaces de vie sociale. Elle prend en compte le tissu associatif et peut inclure les activités sportives, culturelles, de loisirs et l'implication dans la vie associative et de solidarité.

Les structures d'animation de la vie sociale agréées et financées par la Caf sont : les centres sociaux et les espaces de vie sociale.

Les centres sociaux sont des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale. Des lieux d'animation de la vie sociale qui permettent aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets. Lieux-ressources qui proposent des services et activités à finalités sociales et éducatives, les centres sociaux soutiennent le développement de la participation des habitants afin de leur permettre de contribuer eux-mêmes à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions.

Les espaces de vie sociale (EVS) sont des structures de proximité qui touchent tous les publics, à minima, les familles, les enfants et les jeunes. Ils développent prioritairement des actions collectives permettant :

- le renforcement des liens sociaux et familiaux, et les solidarités de voisinage ;
- la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers

Au regard de leur action généraliste, tout en portant une attention particulière aux familles les plus précaires, les structures développent des interventions dans de nombreux domaines : soutien à la parentalité, l'accès à la culture, les loisirs, l'accompagnement au numérique, la prévention, le bien-vieillir, la mobilité, l'insertion... Autant de thèmes plus ou moins développés selon la tranche d'âge à laquelle elles s'adressent.

Elles constituent en ce sens des relais de proximité importants dans la mise en œuvre des politiques publiques et concourent de fait à l'attractivité du territoire.

Les principaux financeurs des structures de l'AVS sont la Caf et les collectivités locales, avec une grande hétérogénéité du point de vue organisationnel et des réalités budgétaires très variables.

GBM compte 8 centres sociaux dont 4 communaux et 4 associatifs (tous à Besançon). Et 9 espaces de vie sociale dont 2 communaux. La majorité des structures se trouvent à Besançon.

Part des adhérents par structure pour la saison 2021/2022 pour les Maisons de quartier associatives :

ASEP : 1995 adhérents / 1577 Bisontins / 405 Grand Bisontins / 13 Hors GBM

CQRSF : 861 adhérents / 718 Bisontins / 143 Grand Bisontins / 0 Hors GBM

MJC CS : 1560 adhérents / 1560 Bisontins / 0 Grand Bisontins / 0 Hors GBM

MJC Palente : 2162 adhérents / 1448 Bisontins / 596 Grand Bisontins / 118 Hors GBM

La part des adhérents GBM hors Besançon pour les Maisons de quartier municipales est d'environ 15%.

Les Espaces de Vie Sociale (EVS) et les Centres Sociaux (CS)



ANNEXE 2 : LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA CAF DU DOUBS

Etablissements d'accueil du jeune enfant (source Caf 09/2022)

Communes	Gestionnaires	Type EAJE	Nom	Places d'accueil
AMAGNEY	SARI Les Doux Doubs	Micro crèche	Les Doux Doubs	12
AVANNE AVENEY	Commune	Micro crèche	d'Avanne Aveney	10
AVANNE AVENEY	La Maison Bleue	Crèche	Baby & Co - Cardamome	27
BESANCON	SARL Cap'Enfants	Micro crèche	D'Bébé	12
BESANCON	Institution de gestion locale des armées	Crèche	Les Séquanous	30
BESANCON	SARL Galinier	Micro crèche	Bébés chouettes	10
BESANCON	SARI Cermak	Micro crèche	La Cabane des Jeunes Pousses	12
BESANCON	SARL Les Pinous	Micro crèche	Les Pinous 1	10
BESANCON	SARI Les Pinous	Micro crèche	Les Pinous 2	10
BESANCON	SCI Borel	Micro crèche	Am Stram Gram	12
BESANCON	SCI Borel	Micro crèche	Am Stram Gram Quartier de la Boucle	12
BESANCON	SARL Lily et Pablo	Micro crèche	Lily&Pablo - Les Chevreaux"	10
BESANCON	SARI Lily et Pablo	Micro crèche	Bébé Touty 1	12
BESANCON	SARI Bébé Touty	Micro crèche	Bébé Touty 2	12
BESANCON	SCI Borel	Micro crèche	1-2-3 soleil	12
BESANCON	SCI Borel	Micro crèche	1-2-3 soleil la boucle	12
BESANCON	SARI Lily et Pablo	Micro crèche	"Lily&Pablo - Les Marcassins"	8
BESANCON	Conseil Départemental	Micro crèche	La cabiotte des Hauts de St Claude	10
BESANCON	SARI Pierre et les P'tits loups	Micro crèche	Pierre et les p'tits loups	11
BESANCON	SARI Histoires de Mômes	Micro crèche	Le Vaisseau	12
BESANCON	SCI Le Nid doux	Micro crèche	Le Nid Doubs	12
BESANCON	SARI Flamm Crèche	Micro crèche	Les Canailloux	11
BESANCON	SARI Flamm Crèche	Micro crèche	Les Canailloux 2	10
BESANCON	SCI DPSL	Micro crèche	Les p'tits Babos	12
BESANCON	Ville	Service accueil familial	de Besançon	35
BESANCON	Ville	Très grande crèche	des Epoisses	60
BESANCON	Ville	Très grande crèche	Saint-Ferjeux	60
BESANCON	Ville	Petite crèche	Saint-Claude	20
BESANCON	Ville	Crèche	Clairs-Soleils	31
BESANCON	Ville	Très grande crèche	Montrapon	60
BESANCON	Ville	Très grande crèche	des Orchamps	60
BESANCON	Ville	Crèche	Palente	25

Communes	Gestionnaires	Type EAJE	Nom	Places d'accueil
BESANCON	Antenne Petite Enfance	Petite crèche	Antenne Petite Enfance	24
BESANCON	Ville	Crèche	Les Tilleuls	25
BESANCON	Ville	Très grande crèche	de Battant	68
BESANCON	Ville	Très grande crèche	de Bersot	60
BESANCON	Ville	Grande crèche	Artois	42
BESANCON	Ville	Petite crèche	Vieille Monnaie	20
BESANCON	Ville	Halte Garderie	Mégevand	15
BESANCON	Ville	Crèche	des Chaprais	28
BESANCON	La Maison Bleue	Très grande crèche	Baby & Co - Piments Doubs	60
BESANCON	CHU	Très grande crèche	Crèche du CHU Minjoz	80
BESANCON	SCI Girardot	Micro crèche	Le manège des 6	10
BESANCON	SARI Pitaya	Micro crèche	Pitaya	12
BEURE	Association Familles rurales	Micro crèche	Baby Castor	10
BYANS SUR DOUBS	SARI Berger	Micro crèche	Les Byanbins	12
CHALEZEULE(SE EB)	Mutualité française du Jura	Crèche	Les P'tits Loups	30
CHATILLON LE DUC	La compagnie d'Arthur	Micro crèche	Compagnie d'Arthur	11
CHEMAUDIN	Commune	Micro crèche	Les Calinous	9
DEVECEY (Syndicat Intercommunal de la petite enfance du secteur Dame Blanche)	La Maison Bleue	Crèche	Pom de Rainette	30
ECOLE VALENTIN	SCI La compagnie d'Arthur	Micro crèche	La compagnie d'Arthur	10
ECOLE VALENTIN	SARI L'Eveil des petits	Micro crèche	L'éveil des petits	11
ECOLE VALENTIN	SARI L'Eveil des petits	Micro crèche	L'éveil des petits 2	12
FRANCOIS	SARL Bébé Touty	Micro crèche	Bébétouty	12
GRANDFONTAIN E	Association Familles rurales	Multi accueil	La Source aux Oiseaux	13
LARNOD	SARI Berger	Micro crèche	Les Byanbins	10
MISEREY SALINES	Association Familles Rurales	Micro crèche	Les Koalas	9
MISEREY SALINES	La Maison Bleue	Petite crèche	Les kangourous	24
MONTFERRAND LE CHÂTEAU	Association Familles Rurales	Micro crèche	Le Souris Verte	9
MONTFERRAND LE CHÂTEAU	SARL Berger	Micro crèche	Les Byanbins	12
NANCRAY	SARL Koenig	Micro crèche	Dessine moi un mouton	12
NOVILLARS	SCI La Compagnie d'Arthur	Micro crèche	La Compagnie d'Arthur	10

Communes	Gestionnaires	Type EAJE	Nom	Places d'accueil
PIREY	SARI Girardot	Micro crèche	La Farandole des 6	10
PIREY	SARI Girardot	Micro crèche	BabyDoubs - La ronde des 6	10
POUILLEY LES VIGNES	SCI Borel	Micro crèche	Am Stram Gram	12
SAINT VIT	SARL Les Bibiches	Micro crèche	"Les Bibiches"	12
SAINT VIT	Les Francas du Doubs	Grande Crèche	L'Ile aux Pandas	57
SAONE	SCI La Compagnie d'Arthur	Micro crèche	"La Compagnie d'Arthur"	12
SAONE (Syndicat Sud Plateau)	Association Familles Rurales	Petite crèche	Crèche du Plateau	24
Serre-les-Sapins (SIVOM Franois-Serre-les-Sapins)	Alpha 3 A	Crèche	A petits pas	35
VIEILLEY (Syndicat de la petite enfance Dame Blanche)	La Maison Bleue	Micro crèche	Pom d'Api	10

Maisons d'assistants maternels (source Caf 09/2022)

Communes	Nom de la MAM	Places
BESANCON	MAM Accueil Enfants	8
BESANCON	MAM Zou Meje	12
BESANCON	MAM Meje	12
BESANCON	MAM Abracada' Mam	12
CHATILLON LE DUC	MAM Bout de chou et compagnie	16
AVANNE-AVENEY	MAM Play House	4
BEURE	MAM En mam'usant	12
POUILLEY LES VIGNES	MAM du Coeur	16
SAINT VIT	MAM Au Nid Douillet	8
CHEMAUDIN ET VAUX	MAM La Courte Echelle	9
SAONE	MAM Les P'tits Robinsons	16

Relais Petite Enfance (RPE)

Commune	Territoire couvert
AVANNE AVENEY	Canton de Boussières
BESANCON	Ville
CHALEZEULE	Canton de Marchaux
CHEMAUDIN	Canton d'Audeux
DEVECEY	Syndicat Dame Blanche
SAONE	Canton de Saone

Accueils périscolaires et extrascolaires (ALSH) (source Caf 09/2022)

Collectivités	Gestionnaires	Offre déployée
DEVECEY	Association Familles Rurales	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
GENEUILLE	Association Familles Rurales	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
CUSSEY SUR L'OGNON	Léo Lagrange	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES BONNAY-MEREY-VIEILLEY	Les Francas du Doubs	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
SIVOM AUDEUX-CHAUCENNE- NOIRONTE	Les Francas du Doubs	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
SIVOS DE LA LANTERNE	Association Familles Rurales	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
SIVOS BUSY-VORGES LES PINS	Les Francas du Doubs	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
ECOLE VALENTIN- -MISEREY- SALINES-PIREY	UFCV	Accueil extrascolaire
MISEREY SALINES	Les Francas du Doubs	Accueil périscolaire
PIREY	Commune	Accueil périscolaire
ECOLE VALENTIN	UFCV	Accueil périscolaire
LES AUXONS	Les Francas du Doubs	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
PELOUSEY	Les Francas du Doubs	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
CHATILLON LE DUC	UFCV	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
BESANCON	Ville Les Francas du Doubs et Ville	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
BESANCON	Association Centre de Loisirs Jeunes de la Police Nationale	Accueil extrascolaire
AVANNE-AVENEY	Commune et Profession Sport	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
MONTFERRAND LE CHÂTEAU	Les Francas du Doubs	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
GRANDFONTAINE	Association Familles Rurales	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
SIVOM DANNEMARIE SUR CRETE- VELESMES	Les Francas du Doubs	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
CHEMAUDIN ET VAUX	Les Francas du Doubs	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
RPI DES TROIS MOULINS	Les Francas du Doubs	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
FRANOIS	Association Familles Rurales	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
TORPES	Les Francas du Doubs	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
SAINT VIT	Les Francas du Doubs	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
SERRE LES SAPINS	Association Familles Rurales	Accueil périscolaire
SYNDICAT VILLERS BUZON	Les Francas du Doubs	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
SIFALP	Les Francas du Doubs	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire

Collectivités	Gestionnaires	Offre déployée
BEURE	Les Francas du Doubs	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
MAMIROLLE	Les Francas du Doubs	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
ROCHE LEZ BEAUPRE	UFCV	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
VAIRE	Les Francas	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
CHALEZEULE	Commune	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
AMAGNEY		Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
BYANS SUR DOUBS	Les Francas	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
GENNES	Commune	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
LARNOD		Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
BEURE	Les Francas du Doubs	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
MARCHAUX - CHAUDEFONTAINE	UFCV	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
NOVILLARS	Commune	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
THISE	Les Francas du Doubs	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
DELUZ	Les Francas du Doubs	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
SAONE	Commune	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
NANCRAY	Francas	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
MORRE	Commune Profession Sport	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
MONTFAUCON	Commune	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire

Prestation de service jeunes (PS jeunes 12-25 ans)

Communes	Gestionnaires
BESANCON	MISSION LOCALE
ROCHE LEZ BEAUPRE	UFCV
BESANCON	CRIJ Boussole des Jeunes
BESANCON	CRIJ Clap
BESANCON	CS MJC Besançon Clairs Soleils

Centres sociaux (source Caf 09/2022)

Commune	Structures et Gestionnaires
BESANCON	CS Montrapon Fontaine-Ecu (Ville)
	CS Planoise (Ville)
	CS Grette-Butte (Ville)
	CS Les Bains Douches (Ville)
	CS Clairs Soleils (Associatif)
	CS Palente (Associatif)
	CS Rosemont Saint-Ferjeux (Associatif)
	CS ASEP (Association Sportive et d'Education Populaire quartier Viotte) (Associatif)

Espaces de vie sociale (source Caf 09/2022)

Communes	Structures et Gestionnaires
BESANCON	Evs Maison de Velotte
	Evs Café des pratiques
	Evs PARI
	Evs Miroirs du monde
	Evs des Vareilles
	EVs ALEDD
BEURE	Evs GADGE- GENS DU VOYAGE
NOVILLARS	Evs de Novillars
CHEMAUDIN ET VAUX	Evs de Chemaudin et Vaux

Lieux d'accueil enfants parents (source Caf 09/2022)

Communes	Gestionnaires	Territoire couvert
BESANCON	Antenne Petite Enfance	Besançon (4 LAEP)
NOVILLARS	Antenne petite Enfance	Novillars
ECOLE VALENTIN	Antenne Petite Enfance	Ecole Valentin
BESANCON	La Maison verte	Besançon
BESANCON	Le Café des pratiques	Besançon
BESANCON	Association Coccinelle	Besançon

Ludothèques (source Caf 09/2022)

Commune	Gestionnaire
Montferrand le Château	Association Familles Rurales
Franois	
Serre les Sapins	
Pouilley les Vignes	
Dannemarie sur Crête	
Les Auxons	
Mamirolle	
Montfaucon	
Morre	
Novillars	
Roche lez Beaupré	
Thise	
Chalezeule	
Besançon	Ville (Planoise, La Grette et Montrapon) et Les Francas (Palente)

Médiation familiale (source Caf 09/2022)

Commune	Nom association	Territoire couvert
BESANCON	La Marelle	Besançon/Pontarlier /Baume les Dames

Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité (source Caf 09/2022)

Communes	Nom de la structure	Gestionnaire
BESANCON	EVS PARI	Association PARI
	CS Montrapon-Fontaine	Ville de Besançon
	CS Grette-Butte	Ville de Besançon
	CS Les Bains Douches	Ville de Besançon
	CS Planoise	Ville de Besançon
	CS Clairs Soleils	CS Clairs Soleils
	CS Palente	CS Palente
	CS Saint Ferjeux	CS Saint Ferjeux
	CS ASEP	ASEP
	AFEV	AFEV
	Les Francas du Doubs (Planoise)	Les Francas du Doubs

ANNEXE 3 : LISTE DES CONVENTIONNEMENTS CEJ

CONVENTIONNEMENTS CONTRAT ENFANCE JEUNESSE				
COLLECTIVITES	Thématique	Communes	Equipement	Prestation de service Cej contractualisé
DEVECEY	Jeunesse		Péri/extra	38 046,66 €
Syndicat intercommunal de la petite enfance du secteur de la dame Blanche	enfance	Geneuille-Bonnay-Devecey-Vieilleilley-Cussey sur l'Ognon-Merey-Vieilleilley-Venise	MA à Devecey, 1 MC à Vieilleilley, 1 RPE à Devecey	117 311,91 €
Syndicat intercommunal du canton d'Audeux	enfance	Audeux, les Auxons, Champagnay, Champvans les Moulins, Chaucenne, Chemaudin et Vaux, Dannemarie sur Crête, Ecole Valentin, Franois, Mazerolles le Salin, Miserey Salines, Noironte, Pelousey, Pirey, Pouilley les Vignes, Serre les Sapins	1 RPE	16 395,63 €
GENEUILLE	Jeunesse		Péri/extra	23 763,95 €
CUSSEY SUR L'OGNON	Jeunesse		Péri/extra	23 698,16 €
Syndicat intercommunal des Ecoles Bonnay-Merey-Vieilleilley	jeunesse	Bonnay-Merey-Vieilleilley-Palise-Venise-Vieilleilley	Péri/extra	22 469,40 €
SIVOM AUDEUX-CHAUCENNE-NOIRONTE	jeunesse	Audeux-chaucenne-Noironte	Péri/extra	17 863,38 €
SIVOS DE LA LANTERNE (Pouilley les Vignes)	jeunesse	Pouilley les Vignes-Champvans les Moulins-Champagnay	Péri/extra	44 202,44 €
ECOLE VALENTIN-Pirey-Miserey	enfance/jeunesse		1 LAEP +Péri+extra	34 624,93 €
MISEREY SALINES	Enfance/jeunesse		1 MA +1 MC	108 204,87 €
LES AUXONS	Jeunesse		péri/extra	24 296,84 €
PELOUSEY	jeunesse		péri/extra	13 644,68 €
CHATILLON LE DUC	jeunesse		péri/extra	7 293,05 €
BESANCON	enfance/jeunesse		MA+ALSH extascolaire+Laep° ludothèques	1 764 847,00 €
AVANNE-AVENEY	enfance/jeunesse		1 MC+ 1 RPE+péri/extra	93 028,07 €
MONTFERRAND LE CHÂTEAU	enfance/jeunesse		1 MC+péri et extra	65 762,95 €
BOUSSIERES	jeunesse		périscolaire	21 148,07 €
GRANDFONTAINE	enfance/jeunesse		1 MA+péri et extra	26 759,31 €
SIVOM DANNEMARIE SUR CRETE	jeunesse	Dannemarie sur Crête+ Velesmes Essarts	péri/extra	15 673,42 €
CHEMAUDIN ET VAUX	enfance/jeunesse		péri/extra+1 rpe	46 427,48 €
RPI ES 3 MOULINS	jeunesse	Osselle-Routelle-Roset Fluans	péri/extra	20 788,19 €
SIVOS BUSY_Vorges les pins	jeunesse	Busy-Vorges les Pins	Péri/extra	16 339,84 €
FRANOS	jeunesse		péri/	8 212,11 €
SERRE LES SAPINS	jeunesse		péri/extra	24 974,83 €
SIVOM Franois/Serre les Sapins	enfance	Franois/Serre les Sapins	1 MA à Serre les Sapins	84 929,77 €
TORPES	jeunesse		péri/extra	17 777,02 €
SAINT VIT	enfance/jeunesse		1 MA, coordination, péri/extra, camps	259 092,74 €
Syndicat Villers Buzon	jeunesse	Pouilley Français-Mazerolles le Salin	péri/extra, coordination	13 685,80 €
SEEB	enfance	Roche lez Beaupré-Marchaux-Chaudefontaine-Novillars-Thise-Chalezeule-Vaire-Chalèze	1 MA+1 RPE à Chalezeule	109 086,77 €
Syndicat du Plateau	enfance	Saône-Nancray-Morre-Montfaucon-Fontain-Pugey-La Vèze	1 MA+1 RPE à Saone	95 982,14 €
SIFALP	Jeunesse	Fontain-Pugey-La Vèze	péri/extra, coordination	17 105,23 €
ROCHE LEZ BEAUPRE	Jeunesse		péri/extra, ludothèque, coordination	32 784,25 €
MARCHAUX - CHAUDEFONTAINE	Jeunesse		péri/extra	24 488,81 €
NOVILLARS	jeunesse/enfance		péri/extra, Laep, coordination	10 236,04 €
THISE	jeunesse		péri/extra, coordination	9 864,33 €
DELUZ	jeunesse		péri/extra	12 307,03 €
SAONE	jeunesse		péri/extra/	53 326,75 €
NANCRAY	jeunesse		péri/extra, coordination	19 585,81 €
MORRE	jeunesse		péri/extra, ludothèque, coordination	5 535,32 €
MAMIROLLE-LE GRATTERIS	jeunesse		Péri/extra, ludothèque, coordination	25 303,20 €
MONTFAUCON	jeunesse		péri/extra, ludothèque	3 910,44 €

ANNEXE 4 : PRESTATIONS DE SERVICE VERSEES HORS CEJ EN 2021

Prestations de service 2021 (hors CEJ) versées soit aux gestionnaires des équipements soit à la collectivité si en régie directe								
COMMUNES		MONTANT	COMMUNES		MONTANT	COMMUNES		MONTANT
AMAGNEY	ALSH	6 561,69	BE SANCON	Crèche	157 861,44	BESANCON	LAEP	1 416,39
AMAGNEY	ALSH	523,16	BE SANCON	LAEP	12 483,90	BESANCON	STRUCTURE JEUNESSE	20 300,00
BEURE	ALSH	2 686,73	BE SANCON	FJT	82 113,51	AVANNE-AVENEY	Crèche	147 065,94
BEURE	ALSH	6 584,29	BE SANCON	FJT	120 955,50	AVANNE-AVENEY	ALSH	50 489,74
BEURE	EVS	23 332,00	BE SANCON	ALSH	13 082,15	AVANNE-AVENEY	ALSH	6 764,49
BYANS-SUR-DOUBS	ALSH	11 720,23	BE SANCON	ALSH	5 314,02	AVANNE-AVENEY	ALSH	1 783,38
CHALEZEULE	ALSH	13 750,49	BE SANCON	Centre social	69 739,00	AVANNE-AVENEY	Crèche	83 436,06
CHALEZEULE	ALSH	1 642,68	BE SANCON	Centre social	23 332,00	AVANNE-AVENEY	RAM	43 446,50
CHALEZEULE	Crèche	211 227,76	BE SANCON	CLAS	7 687,88	BOUSSIERES	ALSH	28 166,05
CHALEZEULE	RAM	28 495,38	BE SANCON	ALSH	45 079,82	BOUSSIERES	ALSH	7 316,65
FONTAIN	ALSH	19 072,27	BE SANCON	ALSH	10 521,25	CHATILLON-LE-DUC	ALSH	3 277,42
FONTAIN	ALSH	7 785,00	BE SANCON	Centre social	69 739,00	CHATILLON-LE-DUC	ALSH	19 534,32
GENNES	ALSH	237,75	BE SANCON	Centre social	23 332,00	CHATILLON-LE-DUC	ALSH	671,83
GENNES	ALSH	5 490,50	BE SANCON	CLAS	21 370,62	CHATILLON-LE-DUC	ALSH	10 632,89
LARNOD	ALSH	1 489,24	BE SANCON	Centre social	69 739,00	CHAUCENNE	ALSH	11 073,53
MAMIROLLE	ALSH	15 918,94	BE SANCON	Centre social	13 508,16	CHAUCENNE	ALSH	2 873,98
MAMIROLLE	ALSH	6 089,55	BE SANCON	EVS	20 050,20	CHEMAUDIN-E-T-VAUX	RAM	33 543,35
MARCHAUX	ALSH	2 637,37	BE SANCON	ALSH	23 518,42	CHEMAUDIN-E-T-VAUX	EVS	23 332,00
MARCHAUX	ALSH	15 250,98	BE SANCON	ALSH	3 138,54	CHEMAUDIN-E-T-VAUX	ALSH	30 867,82
MARCHAUX	ALSH	715,55	BE SANCON	CLAS	22 784,78	CHEMAUDIN-E-T-VAUX	ALSH	6 748,89
MONTFAUCON	ALSH	18 673,44	BE SANCON	STRUCTURE JEUNESSE	6 766,67	CHEMAUDIN-E-T-VAUX	ALSH	4 827,26
MONTFAUCON	ALSH	3 346,08	BE SANCON	Centre social	69 739,00	CUSSEY-SUR-LOGNON	ALSH	7 629,46
MORRE	ALSH	5 576,60	BE SANCON	Centre social	23 332,00	CUSSEY-SUR-LOGNON	ALSH	1 793,61
MORRE	ALSH	2 425,39	BE SANCON	CLAS	28 413,95	CUSSEY-SUR-LOGNON	ALSH	1 215,98
MORRE	ALSH	565,04	BE SANCON	Centre social	69 739,00	CUSSEY-SUR-LOGNON	ALSH	6 424,50
NANCRAY	ALSH	8 884,32	BE SANCON	Centre social	23 332,00	DANNEMARIE-SUR-CRETE	ALSH	5 288,35
NANCRAY	ALSH	2 685,25	BE SANCON	CLAS	12 813,13	DANNEMARIE-SUR-CRETE	ALSH	17 109,31
NOVILLARS	ALSH	1 066,75	BE SANCON	Centre social	69 739,00	DEVECEY	ALSH	2 695,81
NOVILLARS	ALSH	8 866,03	BE SANCON	Centre social	23 332,00	DEVECEY	ALSH	14 835,90
NOVILLARS	EVS	16 293,99	BE SANCON	CLAS	14 313,13	DEVECEY	Crèche	209 245,97
NOVILLARS	LAEP	2 546,44	BE SANCON	Centre Social	57 350,70	DEVECEY	RAM	16 254,75
ROCHE-LEZ-BEAUPRE	ALSH	8 717,84	BE SANCON	Centre Social	23 332,00	ECOLE-VALENTIN	ALSH	12 965,89
ROCHE-LEZ-BEAUPRE	ALSH	27 370,42	BE SANCON	ALSH	775 764,33	ECOLE-VALENTIN	ALSH	37 693,45
ROCHE-LEZ-BEAUPRE	ALSH	509,55	BE SANCON	RAM	79 819,85	ECOLE-VALENTIN	ALSH	1 146,91
SAINT-VIT	Crèche	308 081,24	BE SANCON	ALSH	8 637,95	ECOLE-VALENTIN	LAEP	1 526,28
SAINT-VIT	ALSH	9 359,59	BE SANCON	ALSH	2 358,78	FRANCOIS	ALSH	13 260,27
SAINT-VIT	ALSH	47 046,08	BE SANCON	EVS	23 332,00	GENEUILLE	ALSH	2 108,53
SAINT-VIT	ALSH	5 868,22	BE SANCON	ALSH	630,56	GENEUILLE	ALSH	11 691,17
SAONE	Crèche	165 531,75	BE SANCON	ALSH	16 624,84	GRANDFONTAINE	Crèche	94 936,40
SAONE	RAM	42 216,31	BE SANCON	ALSH	5 742,83	GRANDFONTAINE	ALSH	4 981,65
SAONE	ALSH	29 081,06	BE SANCON	Centre Social	69 739,00	GRANDFONTAINE	ALSH	25 316,96
SAONE	ALSH	3 876,61	BE SANCON	Centre Social	23 332,00	LES AUXONS	ALSH	22 712,51
THISE	ALSH	45 079,82	BE SANCON	ALSH	1 012,37	LES AUXONS	ALSH	5 580,58
THISE	ALSH	21 140,42	BE SANCON	CLAS	8 547,00	MISEREY-SALINES	Crèche	54 983,74
VAIRE	ALSH	5 028,33	BE SANCON	ALSH	14 601,99	MISEREY-SALINES	Crèche	153 977,41
VAIRE	ALSH	2 773,55	BE SANCON	ALSH	403,6	MISEREY-SALINES	ALSH	24 033,89
BE SANCON	Médiation familiale	60 722,10	BE SANCON	ALSH	1 212,70	MONTFERRAND-LE-CHATEAU	ALSH	26 911,76
BE SANCON	Espace rencontre	104 970,23	BE SANCON	ALSH	10 477,98	MONTFERRAND-LE-CHATEAU	ALSH	5 745,36
BE SANCON	Crèche	333 876,79	BE SANCON	ALSH	16 438,16	MONTFERRAND-LE-CHATEAU	Crèche	85 003,79
BE SANCON	Crèche	351 629,39	BE SANCON	ALSH	16 346,12	OSSELLE-ROUTE LLE	ALSH	21 206,34
BE SANCON	Crèche	135 128,54	BE SANCON	EVS	23 332,00	OSSELLE-ROUTE LLE	ALSH	8 769,67
BE SANCON	Crèche	411 575,65	BE SANCON	Crèche	353 983,52	PELOUSEY	ALSH	27 032,38
BE SANCON	Crèche	412 026,37	BE SANCON	ALSH	4 306,06	PELOUSEY	ALSH	8 196,41
BE SANCON	Crèche	174 216,55	BE SANCON	LAEP	15 505,78	POUILLEY-LES-VIGNES	ALSH	54 325,66
BE SANCON	Crèche	38 145,97	BE SANCON	EVS	23 332,00	POUILLEY-LES-VIGNES	ALSH	21 366,88
BE SANCON	Crèche	342 043,11	BE SANCON	LAEP	4 011,00	POUILLEY-LES-VIGNES	ALSH	8 265,94
BE SANCON	Crèche	281 643,88	BE SANCON	Crèche	163 748,80	SERRE-LE-S-SAPINS	Crèche	328 967,95
BE SANCON	Crèche	404 407,61	BE SANCON	ALSH	107 285,50	SERRE-LE-S-SAPINS	ALSH	45 682,86
BE SANCON	Crèche	143 262,51	BE SANCON	ALSH	38 556,67	SERRE-LE-S-SAPINS	ALSH	11 419,87
BE SANCON	Crèche	149 310,05	BE SANCON	CLAS	5 934,25	TORPES	ALSH	12 366,39
BE SANCON	Crèche	281 643,88	BE SANCON	EVS	23 332,00	TORPES	ALSH	2 828,59
BE SANCON	Crèche	201 058,76	BE SANCON	CLAS	100 181,20	VIEILLEY	Crèche	57 054,84
BE SANCON	Crèche	131 065,82	BE SANCON	EVS	23 332,00	VIEILLEY	ALSH	16 824,42
BE SANCON	Crèche	415 431,03	BE SANCON	CLAS	13 838,18	VIEILLEY	ALSH	3 479,99
BE SANCON	Crèche	5 446,38	BE SANCON	STRUCTURE JEUNESSE	10 732,50	VORGES-LE-S-PINS	ALSH	17 145,96
BE SANCON	CLAS	1 468,46	BE SANCON	STRUCTURE JEUNESSE	18 270,00	TOTAL		10844724,86

ANNEXE 5 : SYNTHÈSE DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

Communes / syndicats	Petite enfance	Enfance -Jeunesse	Parentalité	Accès aux droits	Animation de la vie sociale	Autres
Avanne-Aveney	ouverture du pôle petite enfance : regroupement dans un même local de la micro-crèche communale et du RPE	extension cantine scolaire + nouvelle salle pour l'accueil ados		création de 2 espaces de co-working		
Besançon	Projet création d'un tiers-lieux Place des Lumières Projet de rénovation des EAJE Saint-Ferjeux et Orchamps Construction nouvelle crèche écoquartier Viotte				Projet EVS quartier Saint-Claude	
Bonnay		construction d'une cantine				
Boussières	micro-crèche fin 2023/ déb 2024			permanences France services en réflexion	création d'une épicerie participative et lieu de convivialité + lieu d'animations et d'ateliers	
Chalezeule		réflexion sur l'accueil des élèves en maternelle sur le temps de midi (augmentation effectif) + réflexion sur l'accueil extrascolaire + réflexion autour d'un projet de structure mobile pour les ados en lien avec le collège Clairs Soleils		projet point numérique		
Cussey sur l'ognon		Actions en faveur des jeunes à développer				

Dannemarie-sur-crête	micro-crèche ou crèche				LAEP	
Deluz	projet extension de la crèche avec le SEEB	Création de nouveaux locaux				
Devecey					Projet de création d'un LAEP / EVS	
					Création d'une 1/2 journée rencontre autour d'un "café participatif"	
Franois	Projet pédibus trajets scolaires					
Geneuille	projet micro crèche					
Gennes	projet micro crèche privée	mutualiser les prestations de services via les Francas (transports et sorties)			développement d'un EVS	
Les Auxons	projet micro crèche					
Mamirolle		nouveau local pour l'accueil jeunes				
Mazerolles-le-Salin						
Miserey-Salines		extension du multi-accueil				
Montfaucon	MAM ou micro-crèche	création d'un bâtiment pour l'accueil péri et extra + salle dédiée aux ados				
Morre	projet intergénérationnel de service et de santé, comportant notamment un établissement d'accueil des jeunes enfants (2024)					

Novillars		actions de sensibilisation au développement durable (alimentation, environnement, gestion des déchets) + relancer le conseil municipal des jeunes	LAEP avec le SEEB			
Osselle-Routelle	projet micro-crèche	besoin d'une aire de jeux			projet de création ou de réhabilitation pour la mairie et une salle de convivialité ouverte aux associations	
Pelousey	Micro-crèche	Nouveaux locaux				
Pirey		réflexion tarification sociale pour la cantine				
Pouilley-Français		Création de 2 nouvelles classes + cantine + salle de motricité +salle de repos + laverie + vestiaire + salle polyvalente pour la rentrée de 2023 pouvant accueillir les maternelles suite à la suppression du SIVOS de Villers Buzon.	Création LAEP			
Roche-lez-Beaupré		accueil ados	création LAEP avec le SEEB			action en direction des aînés (action Monalisa avec UFCV)
Saint-Vit	projet micro-crèche	construction d'un groupe scolaire permettant de regrouper l'ensemble des sites de restauration	LAEP			
Saône		accueil jeunes 11-17 ans			projet EVS	
Serre les Sapins	projet MAM et micro crèche privée				projet EVS	

Thise			Réflexion sur un projet de création d'un café associatif		Réflexion sur un projet de création d'un café associatif	Réflexion sur un projet de création d'un café associatif
Torpes		mise en place d'un conseil municipal des jeunes				
Venise						
SEEB	Extension crèche de Chalezeule		LAEP			
Syndicat intercommunal Petite enfance du secteur de la Dame blanche						

ANNEXE 6 : ENJEUX ET OBJECTIFS DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Enjeux	Retour des communes et des syndicats compétents
Petite enfance Structurer et développer l'offre d'accueil individuel et collectif du jeune enfant en fonction des besoins des familles (optimiser l'offre d'accueil collectif, inclusion, ...)	Avanne-Aveney, Besançon, Morre, Deluz, Osselle-Routelle, Saône, Serre-les-Sapins, Syndicat intercommunal de la petite enfance du secteur de la Dame Blanche, SIVOM Dannemarie/ Velesmes-Essarts : développement de l'offre existante Besançon - Renforcer la qualité d'accueil du jeune enfant - Développer la relation entre le jeune enfant et son environnement - Contribuer à la professionnalisation des assistants maternels indépendants et à la lutte contre l'isolement de ces professionnels (actions, formations, groupe d'analyses de la pratique, conférences, ...) - Centraliser l'ensemble des informations à destination des familles et les rendre disponible, avec des possibilités aisées de conseils et d'accompagnement - Observer l'évolution des modes d'accueil du jeune enfant avec une vigilance quant au maintien d'une offre globale cohérente et de qualité Novillars : - Renforcer le pilotage, l'observation continue et la prospective pour répondre aux besoins - Professionnaliser les acteurs de la petite enfance en lien avec le relais petite enfance du SEEB (handicap, préjugés, etc.) Pelousey : Offrir un mode de garde alternatif à celui des assistants maternels agréés, dont le nombre est en baisse chaque année Saint-Vit : Poursuivre l'aide aux familles malgré la crise économique Syndicat intercommunal de la petite enfance du secteur de la Dame blanche : - Proposer aux familles de notre territoire différents mode de garde - Animer le réseau d'assistants maternels Thise : opérer un meilleur état des lieux

Enfance - Jeunesse	
Accompagner les jeunes dans leur parcours (développement de l'offre adolescents et jeunes, inclusion, prévention, ...)	Avanne-Aveney : Relance du club ados, aménagement de locaux Deluz, Mamirole, Saône : Besoin de développer l'offre de service à destination des pré-ados et des ados Besançon : - Recrutement d'animateurs scolaires - Augmenter la capacité d'accueil - Réflexion autour de la tarification scolaire Avanne-Aveney, Besançon, Bonnay, Deluz, Montfaucon, Pelousey, Pouilley-Français, Saint-Vit : Rénovation ou construction de nouveaux locaux Montfaucon : Evolution des chantiers jeunes d'été (créés en 2002) Morre : Maintien du niveau qualitatif et quantitatif des accueils péri et extra Novillars : - Promouvoir des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, au gaspillage alimentaire, gestion des déchets - Mettre en place des actions pour sensibiliser les jeunes aux enjeux de développement durable par le biais de l'alimentation Torpes, Novillars : Implication de la jeunesse (relancer le conseil municipal des jeunes) Pelousey : Poursuivre les animations et implications des ados (difficile de recréer une dynamique après l'arrêt lié au COVID) Pirey : Souhait d'être accompagné dans le lancement d'une tarification sociale à la cantine Saint-Vit : Réussir à recruter des animateurs jeunesse Torpes : Accompagnement de la jeunesse sur des projets pour éviter les incivilités

Parentalité	
Accompagner et soutenir la parentalité (structurer et faire connaître l'offre, mise en réseau, ...)	Morre : Maintien de la ludothèque Nancray : Elaborer des actions envers les familles Novillars : - Soutenir la parentalité, l'accompagnement à la scolarité et impliquer les parents dans le parcours éducatif des enfants - Actions visant à soutenir les parents isolés, aider les familles en grande difficulté - Accompagner les pères dans le soutien à la parentalité - Développer un lieu ressource relatif à la parentalité à l'ère du numérique - Engager des actions relatives à la communication non violente Pelousey : Faciliter les liens avec d'autres structures pour permettre aux parents de bénéficier d'informations et d'accompagnement Saint-Vit : L'accompagnement à la parentalité est un axe à développer Saône : Réel enjeu d'accompagner les familles et les futures liées au projet de développement Thise : Besoin identifié de création d'un LAEP
Accès aux droits	
Garantir un accès aux services pour tous et faciliter l'accompagnement des plus vulnérables (équité territoriale, lisibilité de l'information, ...)	Besançon : - Accompagner le public jeune exposé et touché de plein fouet par la crise - Lutter contre l'isolement - Répondre aux fragilités touchant à la santé mentale - Eviter le risque d'un basculement dans une précarité durable Montfaucon : Aide à accès aux droits version dématérialisée Morre : Maintien des actions du CCAS Novillars : - Développer des actions pour favoriser l'information des jeunes sur leurs droits et leurs devoirs - Accompagner la fin de vie avec des professionnels Saône : Fracture numérique Torpes : Soutien des personnes en difficulté

Animation de la vie sociale	
Favoriser et structurer la vie sociale (émergence des structures d'animation, participation des habitants, ...)	Besançon : - Poursuivre les temps de coordination d'animation de la vie sociale (centre sociaux) - Développer des passerelles entre les maisons de quartier, les espaces de vie sociale, les associations et les différents lieux d'animation ou de soutien comme le Kursaal, le fort de Bregille, etc. - Renforcer la participation des habitants et des associations - Adapter les horaires d'ouverture - Veiller à la cohérence de l'offre sur le territoire Gennes : - Aide à domicile - Participation des habitants à la vie sociale Novillars : - Actions d'information et de sensibilisation des seniors (santé, prévention, maintien à domicile) - Mettre en place un service de convivialité et de soutien (bénévoles, visites à domicile) - Renforcer les liens intergénérationnels et création du lien social (déjeuner au restaurant scolaire des anciens et personnes isolées) Saône : Lien intergénérationnel Serre les sapins – Franois : L'ouverture de la Maison du mieux vivre élargit considérablement les champs d'action de l'accès aux droits et de l'animation de la vie sociale : déploiement d'actions envers notamment les plus fragiles Torpes : Poursuite d'actions ponctuelles d'ordre festives

ANNEXE 7 : MODALITES DE PILOTAGE ET DE SUIVI DE LA CTG

❖ Modalités de pilotage

Le **comité de pilotage** est copiloté par la Caf et Grand Besançon Métropole et se réunit a minima une fois par an.

Ce comité est composé, de représentants de la Caf, de Grand Besançon Métropole et des communes membres. Il est donc proposé que la conférence des maires qui intègre l'ensemble des maires des communes de GBM, l'exécutif de GBM et les représentants de la CAF constitue ce comité de pilotage.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et de l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différentes commissions techniques et groupes de travail ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

❖ Modalités de collaboration technique et de suivi de la CTG

Des **commissions techniques thématiques** (petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité, accès aux droits et animation de la vie sociale) ou **des groupes de travail par bassin de proximité** pourront être mis en œuvre à l'initiative de la Caf, des communes et des syndicats intercommunaux afin :

- de décliner les enjeux inscrits dans la présente convention en objectifs opérationnels
- de préciser et d'étudier les projets inscrits dans la présente convention
- d'assurer le suivi de la réalisation des actions
- de favoriser l'émergence d'actions ou d'initiatives innovantes

Un comité technique

Le comité technique sera co-animé par Grand Besançon Métropole et la Caf du Doubs.

Il sera composé de techniciens de la Caf, de GBM, de référents thématiques et de référents par bassin de proximité.

Il se réunira a minima une fois par an, avant chaque comité de pilotage.

Cette instance :

- collecte et centralise les évaluations et les besoins des commissions techniques thématiques et des groupes de travail par bassin de proximité
- prépare le comité de pilotage

ANNEXE 8 : EVALUATION

Les fiches actions réalisées entre la Caf du Doubs et les communes ou les syndicats intercommunaux préciseront les modalités et les indicateurs d'évaluation.

L'évaluation consistera également au suivi de la mise en place des instances de pilotage et de collaboration technique.

L'évaluation sera présentée en comité de pilotage une fois par an.